

Sartorius Stedim Biotech

États financiers consolidés

Extrait du Document d'Enregistrement Universel 2025

4.1 Compte de résultat et autres éléments du résultat global

en millions €	Notes en annexe	2025 12 mois	2024 12 mois
Chiffre d'affaires	[9]	2 967,5	2 780,0
Coût des ventes	[10]	-1 622,2	-1 573,3
Marge brute		1 345,3	1 206,7
Frais commerciaux et de distribution	[10]	-479,0	-479,8
Frais de recherche et développement	[10]	-133,1	-144,1
Frais généraux	[10]	-182,3	-168,7
Total des autres produits	[11]	56,6	37,0
Total des autres charges opérationnelles	[11]	-81,8	-80,6
EBIT (Résultat opérationnel)		525,7	370,6
Produits financiers	[12]	40,2	45,4
Charges financières	[12]	-192,7	-196,7
Résultat financier		-152,5	-151,3
Résultat avant impôt		373,2	219,2
Charge d'impôt	[13]	-107,3	-40,7
Résultat net de l'exercice		266,0	178,5
Résultat net attribuable à :			
Actionnaires de Sartorius Stedim Biotech		265,6	175,1
Participations ne donnant pas le contrôle	[23]	0,3	3,4
Résultat net par action (€)	[15]	2,73	1,81
Résultat dilué par action (€)	[15]	2,73	1,81

Les notes annexes des états financiers consolidés du Groupe font partie intégrante de ces états.

Autres éléments du résultat global

en millions €	Notes en annexe	2025 12 mois	2024 12 mois
Résultat net de l'exercice		266,0	178,5
Couvertures des flux de trésorerie	[39]	32,4	-17,2
dont partie efficace de la variation de juste valeur		44,2	-13,8
dont reclassées en résultat		-11,8	-3,4
Charge d'impôt sur couvertures de flux de trésorerie	[19]	-9,7	5,2
Écarts de conversion		-127,6	63,3
Éléments reclassables en résultat net		-105,0	51,3
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	[24]	1,5	-2,9
Charge d'impôt sur réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	[19]	-0,7	0,6
Éléments non-reclassables en résultat net		0,9	-2,3
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		-104,1	48,9
Total du résultat global		161,8	227,4
Attribuable à :			
Actionnaires de Sartorius Stedim Biotech		162,5	224,8
Participations ne donnant pas le contrôle		-0,7	2,7

4.2 Bilan consolidé

en millions €	Notes en annexe	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Actifs non courants			
Goodwill	[16]	2 883,8	2 907,9
Autres immobilisations incorporelles	[16]	1 536,7	1 631,7
Immobilisations corporelles	[17][18]	2 024,6	1 885,2
Immobilisations financières	[36]	19,0	24,0
Autres actifs	[21]	3,6	3,3
Actifs d'impôts différés	[19]	75,2	63,2
		6 542,8	6 515,4
Actifs courants			
Stocks	[20]	690,9	684,9
Créances clients	[30]	192,8	265,9
Autres actifs financiers	[31]	23,6	11,7
Actifs d'impôts exigibles		31,5	33,8
Autres actifs	[21]	76,3	65,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	[29]	426,1	678,9
		1 441,2	1 741,0
Total actif		7 984,0	8 256,4
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Sartorius Stedim Biotech S.A.		4 090,5	3 986,6
Capital social émis	[22]	19,5	19,5
Réserves		1 424,1	1 424,1
Bénéfices non distribués (y compris résultat net)		2 647,0	2 543,1
Participations ne donnant pas le contrôle	[23]	35,6	37,2
		4 126,2	4 023,8
Passifs non courants			
Obligations au titre des prestations de retraite	[24]	32,6	33,6
Autres provisions	[25]	16,8	15,1
Emprunts et dettes financières	[32]	1 867,3	2 684,4
Passif de location	[18]	151,2	120,6
Autres passifs financiers	[33]	2,2	81,9
Passifs d'impôts différés	[19]	375,6	358,2
		2 445,8	3 293,8
Passifs courants			
Provisions	[25]	16,3	17,4
Dettes fournisseurs	[34]	277,8	310,0
Passifs contractuels	[9]	167,6	216,1
Emprunts et dettes financières	[32]	557,3	39,5
Passif de location	[18]	23,4	25,0
Autres passifs financiers	[35]	141,7	71,9
Avantages au personnel	[26]	99,1	88,2
Passifs d'impôts exigibles	[13]	82,0	123,2
Autres passifs		47,0	47,6
		1 412,1	938,8
Total passif et capitaux propres		7 984,0	8 256,4

4.3 Tableau des flux de trésorerie

en millions €	Notes en annexe	2025 12 mois	2024 12 mois
Résultat avant impôt		373,2	219,2
Résultat financier	[12]	152,5	151,3
Amortissement dépréciation des immobilisations	[16][17][18]	318,1	301,7
Variation des provisions	[24][25]	-0,5	2,3
Variation des actifs courants et autres actifs	[30][31]	42,9	38,3
Variation des stocks	[20]	-46,4	207,6
Variation des dettes fournisseurs et autres passifs (hors passifs financiers)	[26][33][34][35]	-21,4	2,8
Intérêts reçus	[12]	17,5	22,9
Impôts décaissés	[13]	-149,1	-133,5
Autres éléments non financiers		5,5	2,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		692,2	815,1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	[16][17]	-393,2	-339,8
Investissements dans des actifs financiers		-4,4	-0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-397,7	-340,0
Produit d'émission d'actions nouvelles	[22]	0,0	1 193,6
Intérêts payés	[12]	-153,6	-176,9
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de Sartorius Stedim Biotech S.A.	[22]	-67,1	-67,1
- aux intérêts minoritaires		-0,9	-0,9
Remboursements d'emprunts	[6][32]	-334,8	-879,2
Souscriptions d'emprunts	[6][32]	13,3	17,3
Acquisition cession d'actions propres		0,2	-1,9
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		-542,8	84,9
Variation nette de la disponibilité et des équivalents de trésorerie		-248,3	560,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		678,9	116,6
Incidences des variations sur la disponibilité et les équivalents de trésorerie		-4,5	2,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		426,1	678,9

4.4 Variation des capitaux propres

en millions €	Capital social	Réserves	Réserves sur opérations de couverture	Réserves pour retraites	Réserves non distribuées	Réserves de conversion	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2024	18,4	231,5	10,4	-6,8	2 391,1	-6,2	2 638,5	35,3	2 673,8
Résultat net de l'exercice					175,1		175,1	3,4	178,5
Couvertures des flux de trésorerie			-17,2				-17,2		-17,2
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies				-2,9			-2,9		-2,9
Écarts de conversion						64,0	64,0	-0,7	63,3
Impôts différés			5,2	0,6			5,7		5,7
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	-12,0	-2,3	0,0	64,0	49,7	-0,7	48,9
Total du résultat global	0,0	0,0	-12,0	-2,3	175,1	64,0	224,8	2,7	227,4
Augmentation de capital	1,0	1 192,5					1 193,6		1 193,6
Dividendes					-67,1		-67,1	-0,9	-68,0
Passif relatif au prix d'achat (CellGenix)					-0,6		-0,6	0,0	-0,6
Acquisition cession d'actions propres	0,0			0,0	-1,9		-1,9	0,0	-1,9
Autres variations		0,0		0,0	-0,6		-0,6	0,1	-0,5
Solde au 31 décembre 2024	19,5	1 424,1	-1,6	-9,1	2 496,0	57,8	3 986,6	37,2	4 023,8
Résultat net de l'exercice					265,6		265,6	0,3	266,0
Couvertures des flux de trésorerie			32,4				32,4		32,4
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies				1,5			1,5		1,5
Écarts de conversion						-126,6	-126,6	-1,0	-127,6
Impôts différés			-9,7	-0,7			-10,4		-10,4
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	22,6	0,9	0,0	-126,6	-103,1	-1,0	-104,1
Total du résultat global	0,0	0,0	22,6	0,9	265,6	-126,6	162,5	-0,7	161,8
Augmentation de capital	0,0	0,0					0,0	0,0	0,0
Dividendes					-67,1		-67,1	-0,9	-68,0
Passif relatif au prix d'achat (CellGenix)					8,2		8,2	0,0	8,2
Acquisition cession d'actions propres	0,0			0,0	0,2		0,2	0,0	0,2
Autres variations		0,0		0,0	0,2		0,2	0,0	0,2
Solde au 31 décembre 2025	19,5	1 424,1	21,1	-8,3	2 703,0	-68,8	4 090,5	35,6	4 126,2

Voir notes 23 et 36 pour les variations des intérêts minoritaires et le passif au titre du prix d'achat de l'option de vente sur les intérêts minoritaires dans Sartorius CellGenix GmbH.

4.5 Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

Sartorius Stedim Biotech est un partenaire international de premier plan de l'industrie biopharmaceutique. En tant que fournisseur de solutions innovantes, le Groupe aide ses clients à fabriquer des médicaments biotechnologiques, tels que les thérapies cellulaires et géniques, de manière plus sûre, plus rapide et plus durable. Présent dans le monde entier, le Groupe possède des sites de fabrication, de R&D et de vente en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

Sartorius Stedim Biotech S.A. (LEI : 52990006IVXY7GCSSR39) est cotée sur Euronext Paris (code ISIN : FR0013154002) et a son siège social est Z.I. Les Paluds - Avenue de Jouques - CS Aubagne, France.

La société mère de Sartorius Stedim Biotech S.A. est Sartorius AG, dont le siège est basé à Göttingen, en Allemagne. Sartorius AG est cotée sur plusieurs places boursières allemandes (codes ISIN : DE0007165607 pour les actions ordinaires et DE0007165631 pour les actions préférentielles).

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui impose aux sociétés cotées d'appliquer les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe Sartorius Stedim Biotech pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec les normes comptables IFRS et les normes et interprétations IFRIC de l'IASB telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne. Ces normes sont consultables sur le site :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Les états financiers consolidés sont libellés en euros. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros (abréviation : « en millions € »). Dans certains cas, les totaux et pourcentages indiqués peuvent présenter des écarts minimes en raison des arrondis.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration, le 4 février 2026, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, le 24 mars 2026.

2. Impact des nouvelles normes

Les nouvelles règles comptables suivantes ont été appliquées pour la première fois aux présents états financiers consolidés du Groupe, sans avoir d'impact significatif sur ces états :

- Modification de la norme IAS 21 – Absence de convertibilité :

Les modifications précisent les conditions selon lesquelles une monnaie est considérée comme convertible en une autre monnaie, ainsi que les cas où elle ne l'est pas. Elles définissent également la méthode de détermination du taux de change applicable lorsqu'une monnaie est identifiée comme non convertible. Ces modifications introduisent enfin, des obligations d'information spécifiques dans les cas où une monnaie est jugée non convertible.

L'application de ces nouvelles règles n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Nouvelles normes et modifications non encore appliquées

Les normes, interprétations et modifications suivantes ne sont pas encore appliquées aux états financiers consolidés de l'exercice, soit parce qu'elles n'ont encore été adoptées par l'Union européenne, soit parce que leur application n'était pas obligatoire pour l'exercice 2025 :

Normes Interprétations	Titre	Applicable aux exercices ouverts au ¹	Adoption par la Commission européenne
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7	Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature	1 ^{er} janvier 2026	Oui
Amendements à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7	Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité - Volume 11 (publié le 18 juillet 2024)	1 ^{er} janvier 2026	Oui
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7	Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers	1 ^{er} janvier 2026	Oui
IFRS 18	États financiers : Présentation et informations à fournir	1 ^{er} janvier 2027	Non
IFRS 19	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir	1 ^{er} janvier 2027	Non
Amendements à IFRS 19	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir	1 ^{er} janvier 2027	Non
Amendements à IAS 21	Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste	1 ^{er} janvier 2027	Non

1 Les normes doivent être appliquées une fois qu'elles ont été approuvées par la Commission européenne. Les dates mentionnées ci-dessus sont les dates requises par la norme elle-même (dates d'entrée en vigueur de l'IASB).

À l'exception de la norme IFRS 18, le Groupe n'anticipe pas que ces changements auront un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 (Présentation et informations à fournir dans les états financiers) a été publiée en avril 2024. La norme contient des exigences modifiées relatives à la présentation et à la divulgation d'informations dans les états financiers établis selon les IFRS et vise à améliorer la comparabilité et la transparence. En particulier, la structure du compte de résultat est impactée, nécessitant désormais de ranger les produits et les charges en trois catégories : exploitation, investissement et financement. La classification des produits et des charges dépend de l'activité principale de l'entreprise. De plus, la norme IFRS 18 impose la divulgation obligatoire des sous-totaux « résultat opérationnel » et « résultat avant financement et impôts ». La norme IFRS 18 exige désormais la publication obligatoire de certaines mesures de performance définies par la direction (*Management-defined Performance Management*, MPM) et fournit des orientations améliorées sur l'agrégation et la désagrégation des informations dans les états financiers. Dans le tableau des flux de trésorerie, les choix de classification pour les intérêts et les dividendes ne s'appliqueront plus et le « résultat opérationnel » deviendra le point de départ obligatoire pour la détermination des flux de trésorerie opérationnelle. L'application de la norme IFRS 18 sera obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Lors de la première application, la période comparative devra également être présentée conformément aux nouvelles règles. La norme IFRS 18 s'applique à toutes les entités qui établissent leurs états financiers selon les normes IFRS.

En 2024, le Groupe a entamé l'analyse des exigences futures et de leur impact sur les états financiers consolidés. Il est convenu que les règles relatives à la structure du compte de résultat pour les entreprises dont l'activité principale n'est pas spécifiée s'appliqueront au Groupe (en tant que « société manufacturière »). À l'avenir, la présentation du compte de résultat changera, nécessitant une reclassification des produits et des charges. Cela concernera notamment les éléments actuellement inclus dans le « résultat financier », qui devront probablement être reclassés dans deux catégories : Exploitation (par exemple, produits et charges liés

aux dérivés de couverture des risques de change portant sur l'activité du Groupe) et Investissement (par exemple, revenus d'intérêts, résultats des investissements en actions).

En raison de nouvelles directives sur l'agrégation et la désagrégation, d'autres déclarations, notamment les notes annexes pourraient également être affectées. De plus, le point de départ du tableau des flux de trésorerie et l'affectation des intérêts perçus changeront, les intérêts perçus devant désormais être présentés dans la section « activités d'investissement » du tableau des flux de trésorerie. L'indicateur de performance actuel du Groupe, appelé « EBITDA courant » (une mesure non définie par les normes IFRS) pourrait être affecté par les nouvelles exigences en matière d'information sur les indicateurs de performance spécifique à l'entreprise. Enfin, la norme IFRS 18 ne devrait pas avoir d'incidence directe sur la comptabilisation et l'évaluation des éléments financiers.

3. Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables sont détaillées dans les notes annexes aux états financiers, où les postes spécifiques des états financiers consolidés sont expliqués plus en profondeur. Les conventions comptables générales significatives sont présentées ci-dessous.

Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique (coût d'acquisition, de construction ou de production), à l'exception des éléments comptabilisés à la juste valeur, tels que les instruments financiers dérivés.

Opérations en devises étrangères

La monnaie de présentation des états financiers consolidés du Groupe Sartorius Stedim Biotech est l'euro (les montants sont présentés en millions d'euros). Dans les états financiers de chaque entité du Groupe, les opérations libellées en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle de la filiale au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs monétaires et les dettes libellées en devises étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la période.

Conversion des états financiers établis en devises étrangères

Les états financiers des filiales établis en devises étrangères sont convertis conformément à la norme IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères), selon le concept de monnaie fonctionnelle. Les filiales étrangères sont considérées comme des entités indépendantes du Groupe Sartorius Stedim Biotech. Les actifs (y compris le goodwill) et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen annuel, à condition que ce taux reflète de manière approximative les taux de change appliqués aux dates des transactions, en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion résultant de cette conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Le Groupe applique la norme IAS 29 (Information financière dans les économies hyperinflationnistes) à l'entité située en Turquie, acquise en juin 2023 (note 12).

Les taux de change des principales devises étrangères par rapport à l'euro sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Pour 1 €	Taux de change à la date de clôture		Taux de change moyens	
	2025	2024	2025	2024
USD	1,17390	1,04140	1,12997	1,08233
GBP	0,87370	0,82977	0,85689	0,84658
CHF	0,93130	0,94175	0,93708	0,95236
JPY	183,89000	163,32000	169,10988	163,79945
SGD	1,51020	1,41830	1,47572	1,44577
KRW	1 698,23000	1 534,45000	1 606,00262	1 475,13229
CNY	8,20400	7,60150	8,11911	7,78790

4. Hypothèses, estimations et retraitements retenus

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction utilise des estimations et hypothèses en adéquation avec sa meilleure connaissance de la situation actuelle et future. Cependant, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sont révisées régulièrement, et l'impact des changements est comptabilisé de manière prospective.

L'incertitude générale inhérente aux estimations et hypothèses comptables reste relativement élevée, en partie en raison des changements liés à la situation géopolitique et économique mondiale. Cela inclut la politique tarifaire du gouvernement américain, les tendances au découplage de divers États, ainsi que des conflits en cours entre la Russie et l'Ukraine sans oublier la situation au Moyen-Orient. En 2025, Sartorius Stedim Biotech a enregistré une croissance élevée de son chiffre d'affaires (néanmoins inférieure à deux chiffres), et une amélioration de la marge d'EBITDA courant d'environ 3 points de pourcentage, pour atteindre environ 31%. Cette progression a été stimulée par l'activité des consommables pour la fabrication de produits biopharmaceutiques, favorisée par de hautes marges commerciales. A contrario, l'activité liée aux équipements et systèmes de bioprocédés s'est modérée puis stabilisée en raison de la réticence des clients à investir. Le Groupe continue d'anticiper une croissance rentable dans les années à venir.

Par ailleurs, la direction du Groupe exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées. Les jugements et les estimations significatifs sont décrits dans les notes, qui fournissent des explications sur les positions des états financiers consolidés si elles se rapportent à des éléments spécifiques. Les hypothèses générales et les estimations portent principalement sur les sujets suivants :

Impact de la politique tarifaire du gouvernement des États-Unis

En 2025, le gouvernement américain a annoncé et introduit des droits de douane supplémentaires et variables sur les importations en provenance de divers pays. Pour Sartorius Stedim Biotech, les droits de douane sur les importations en provenance de l'UE, qui se sont élevés à 15 %, sont particulièrement importants. Dans l'ensemble, l'impact des droits de douane sur la situation financière et les résultats de Sartorius Stedim Biotech reste contenu et sera atténué par diverses mesures compensatoires. Par exemple, la majorité des frais supplémentaires de livraison liés à cette augmentation des droits de douane se répercute directement sur le prix de vente client. En outre, Sartorius Stedim Biotech fabrique localement une part importante des produits qu'elle vend aux États-Unis et a continué d'accroître sa part sur la valeur ajoutée locale. Les droits de douane américains sur les importations en provenance de Chine ont peu affecté Sartorius Stedim Biotech, car les importations en provenance de ce pays sont marginales.

L'incertitude demeure résolument élevée en raison de la volatilité persistante, du caractère imprévisible et déroutant des décisions à venir du gouvernement américain, ainsi que des réactions potentiellement défavorables de ses partenaires commerciaux. Le Groupe surveille en permanence les développements actuels et examine de près ses chaînes d'approvisionnement, ses sites de production et ses chaînes de valeur afin de pallier l'augmentation continue des droits de douane. En tant que Groupe dont le siège social est situé en France, Sartorius ne se considère pas comme désavantagé dans un environnement concurrentiel en raison du marché généralement réglementé dans le secteur biopharmaceutique et des chaînes d'approvisionnement mondiales courantes dans l'industrie.

Conflit entre la Russie et l'Ukraine

En 2024, le Groupe avait déjà mis fin aux dernières activités commerciales résiduelles en Russie. En 2025, aucun changement significatif n'est intervenu pour le Groupe. Celui-ci demeure donc principalement exposé à d'éventuels effets indirects du conflit, tels qu'une hausse de l'inflation, des perturbations des chaînes d'approvisionnement ou d'éventuelles pénuries de gaz et d'énergie. Le Groupe suit attentivement ces effets indirects et continue actuellement de supposer qu'il existe suffisamment de contre-mesures potentielles pour éviter un effet significatif sur la rentabilité du Groupe.

Les liquidités détenues en Russie d'un montant de 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 (2024 : 6,5 millions d'euros) restent soumises à des restrictions quant à leur utilisation en dehors de la Russie. Soulignons que toute redistribution significative de liquidités est actuellement impossible.

Impact du conflit au Moyen-Orient

Le Groupe exploite un site de production de milieux de culture cellulaire à Beit HaEmek, dans le nord d'Israël. La production sur site ainsi que le transport et la logistique ont été maintenus jusqu'à présent. Une nouvelle escalade du conflit en Israël ou dans l'ensemble de la région pourrait toutefois entraîner un arrêt temporaire de la production. Afin de renforcer sa résilience et d'assurer le respect des délais de livraison, le Groupe a développé des capacités de secours pour des produits qui n'étaient jusqu'à présent fabriqués que sur ce site. Dans l'ensemble, le volume d'affaires des produits fabriqués en Israël n'est pas critique pour le Groupe. À ce jour, aucun impact significatif n'est relevé sur les états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles (notes 17 et 18) et incorporelles, y compris le goodwill (note 16), sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et, au moins un fois par an, pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ou non encore disponibles à l'utilisation, conformément à la norme IAS 36 (Dépréciation d'actifs). Lorsqu'un actif est soumis à un test de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif individuel ne peut être estimée, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle il appartient déterminée.

Lorsque la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) devient inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable (la perte de valeur étant alors affectée en priorité au goodwill). Si les causes de la dépréciation des actifs ne s'appliquent plus, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée jusqu'à la valeur recouvrable nouvellement estimée (à l'exception du goodwill). Toutefois, l'augmentation de la valeur comptable est limitée à la valeur que l'actif (ou l'UGT) aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Le calcul de la valeur d'utilité repose généralement sur les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, fondées sur des projections de flux couvrant une période maximale de cinq ans. Ces projections tiennent lieu de l'expérience passée et traduisent les choix de la direction quant à la meilleure estimation de l'évolution du chiffre d'affaires et des coûts. Les flux de trésorerie au-delà de la période de planification sont extrapolés à l'aide de taux de croissance spécifiques. Les hypothèses principales retenues par la direction pour la détermination de la valeur d'utilité

comprennent notamment l'estimation des taux de croissance de l'activité, les marges de rentabilité, le coût moyen pondéré du capital et les taux d'imposition. Ces estimations peuvent avoir une incidence importante sur le calcul des valeurs déterminées et se répercutent, en fin de compte, sur le montant d'éventuelles pertes de valeur.

Evaluation de la juste valeur

Un certain nombre de réglementations comptables et d'informations à fournir par le Groupe exige l'évaluation de la juste valeur, tant pour les actifs et passifs financiers que non financiers, y compris les justes valeurs de niveau 3 (données non observables).

Lorsque des informations provenant de tiers, telles que des cotations de courtiers ou des services de valorisation, sont retenus pour déterminer la juste valeur, il appartient à la direction d'évaluer les éléments probants fournis par les tiers afin de s'assurer que ces conclusions satisfont aux exigences des normes IFRS, y compris le niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans laquelle ces évaluations doivent être classées.

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe recourt autant que possible à des données de marché observables. Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif relèvent de différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur, l'évaluation de la juste valeur est classée dans son intégralité au niveau de la hiérarchie correspondant à la donnée d'entrée de niveau le plus bas ayant une importance significative pour l'ensemble de la mesure. L'évaluation de la juste valeur est particulièrement pertinente pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises (note 8), des instruments financiers (note 36) et des paiements fondés sur des actions (note 44).

Enjeux liés au climat

Le développement durable est l'une des valeurs fondamentales du Groupe. En tant que sous-groupe, Sartorius Stedim Biotech n'a pas adopté d'objectifs distincts en vue d'atténuer son impact climatique, mais s'inscrit dans ceux fixés par la société mère, le Groupe Sartorius. Sartorius vise à réduire ses émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) des Scopes 1 et 2 (liées au marché) de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022. Les émissions de GES de Scope 3 doivent quant à elles être réduites de 51,6 % d'ici 2030 par rapport à 2022, en rapport avec la valeur ajoutée. Sartorius révisera prochainement ses ambitions en matière d'objectifs climatiques, ce qui permettra au Groupe d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2045.

Les coûts futurs attendus liés aux mesures relatives au climat sont pris en compte par la direction lors de l'élaboration des calculs de planification, dans la mesure où ils peuvent être estimés, et sont donc également intégrés dans les évaluations financières associées à des fins d'information financière. À ce jour, les enjeux liés au climat n'ont pas d'impact significatif sur les actifs et passifs du Groupe. En outre, selon l'état actuel des connaissances, aucun effet direct négatif significatif des risques climatiques sur les activités du Groupe n'est attendu.

5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels), l'identification des segments opérationnels reflète la structure interne de gestion de l'activité, selon une approche « managériale ». Cela signifie que les segments sont définis de manière analogue au reporting financier interne de l'entité. Ainsi un domaine d'activité est considéré comme un segment opérationnel dès lors que ses activités opérationnelles sont susceptibles de générer des produits et des charges, que ses résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité (à savoir les membres exécutifs du Conseil d'administration) et que des informations financières distinctes sont disponibles dans le reporting interne. Le contrôle interne et le reporting au sein de Sartorius Stedim Biotech reposent sur le positionnement du Groupe en tant que « fournisseur de solutions globales » (*total solutions provider*) pour ses clients. En conséquence, il n'existe qu'un seul secteur opérationnel identifié pour Sartorius Stedim Biotech guidé par une perspective produit et client : le secteur « Biopharm ».

L'indicateur clé de performance du segment opérationnel du Groupe Sartorius Stedim Biotech est « l'EBITDA courant » dans la mesure où le Conseil d'administration surveille cet indicateur de performance au niveau consolidé et considère qu'il est utile et pertinent pour appréhender la performance financière du Groupe.

L'EBITDA correspond au résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements ; le terme « EBITDA courant » désigne à l'EBITDA corrigé des éléments non récurrents (ou exceptionnels). Les éléments non récurrents comprennent les produits et charges liés aux mesures d'amélioration de l'efficacité, aux acquisitions, ainsi qu'à d'autres gains ou pertes susceptibles de fausser la rentabilité durable du segment, tels que les gains ou pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou d'investissement. Les mesures visant à améliorer l'efficacité comprennent principalement les produits et les charges liés aux activités de restructuration, tels que les indemnités de départ, ou les projets majeurs du Groupe, notamment les projets informatiques d'envergure.

L'EBITDA et l'EBITDA courant ne constituent d'aucune manière, des indicateurs de performance définis dans les normes IFRS. La définition établie par le Groupe peut différer des indicateurs de performance et des informations similaires fournies par d'autres sociétés.

Les actifs et passifs par segment ne sont pas communiqués de manière régulière au principal décideur opérationnel et ne sont, par conséquent, pas inclus dans l'information sectorielle.

en millions €	Biopharm			Groupe		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires	2 967,5	2 780,0	7%	2 967,5	2 780,0	7%
EBITDA courant	913,7	779,0	17%	913,7	779,0	17%
En % du chiffre d'affaires	30,8%	28,0%		30,8%	28,0%	

Réconciliation du compte de résultat du segment opérationnel

en millions €	2025	2024
EBITDA courant du segment opérationnel	913,7	779,0
Dépréciations et amortissements	-318,1	-301,7
Éléments non récurrents	-70,0	-106,7
EBIT	525,7	370,6
Résultat financier	-152,5	-151,3
Résultat avant impôt	373,2	219,2

Éléments non récurrents

en millions €	2025	2024
Mesures d'efficacité	-61,5	-96,3
Projets de fusions et acquisitions Coûts d'intégration	-6,5	-7,8
Autres	-1,9	-2,6
Groupe	-70,0	-106,7

Les éléments non récurrents inclus dans les mesures d'amélioration de l'efficacité pour l'exercice 2025 concernent principalement des projets d'envergure au niveau du Groupe, tels que le projet S/4HANA, ainsi que des dépenses de restructuration, notamment des indemnités de départ. Comme l'année précédente, les dépenses liées aux projets du Groupe sont principalement comptabilisées dans les charges administratives générales et les autres charges opérationnelles, tandis que les coûts de restructuration sont majoritairement présentés dans le coût des ventes.

Informations complémentaires par région

Afin de fournir des informations supplémentaires exigées par la norme IFRS 8, le tableau ci-dessous présente des informations complémentaires par zone géographique. Les principaux chiffres relatifs aux actifs non courants des zones géographiques concernent le lieu d'implantation des sociétés, tandis que le chiffre d'affaires est rapporté selon la localisation des clients.

Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations incorporelles (y compris le goodwill).

Comme pour la période de reporting précédente, le montant du chiffre d'affaires réalisé avec un seul client ne dépasse pas 10 % du chiffre d'affaires consolidé pour la période de reporting 2025.

en millions €	Chiffre d'affaires		Actifs non courants	
	2025	2024	2025	2024
EMEA	1 241,5	1 159,0	5 737,9	5 709,0
dont Allemagne	255,8	236,3	1 263,5	1 191,9
dont France	120,9	130,0	3 101,4	3 088,5
Amériques	1 053,4	982,0	408,0	483,4
dont États-Unis	995,7	930,1	408,0	483,4
Asie Pacifique	672,6	639,0	299,2	232,4
dont Chine	173,3	175,1	19,6	30,6
dont Corée du Sud	157,2	148,9	258,7	172,8
Groupe	2 967,5	2 780,0	6 445,0	6 424,8

6. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente l'impact des entrées et sorties de trésorerie sur les disponibilités et équivalents de trésorerie du Groupe. Les flux de trésorerie sont classés en trois catégories : activités opérationnelles, activités d'investissement et activités de financement, conformément à la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie).

Dans ce contexte, les équivalents de trésorerie sont des actifs qui peuvent être convertis en liquidité dans un délai court, généralement inférieur à trois mois. Le montant retenu dans le tableau des flux de trésorerie correspond au montant des disponibilités et équivalents de trésorerie figurant dans le bilan consolidé (note 29).

Le flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle est déterminé selon la méthode indirecte. Les postes de variations des provisions, créances et autres actifs courants, et stocks et dettes fournisseurs (à l'exclusion des emprunts et dettes financières) sont corrigés pour les changements non monétaires, tels que ceux résultant des conversions de devises. Les mouvements des postes correspondants du bilan peuvent donc s'écarter des montants figurant dans le tableau des flux de trésorerie.

Le tableau suivant résume la variation des passifs résultant des activités de financement au cours de la période :

en millions €	Solde au 31 décembre 2023	Entrées de trésorerie	Sorties de trésorerie	Effets de change	Autres changements non monétaires	Solde au 31 décembre 2024
Emprunts et dettes financières	3 567,4	17,3	-855,4	0,4	-5,7	2 724,0
Passif de location	114,4	0,0	-23,8	2,0	52,9	145,5
Passif lié à l'acquisition participations ne donnant pas le contrôle	78,9	0,0	0,0	0,0	0,6	79,5
Total des passifs financiers liés aux activités de financement	3 760,7	17,3	-879,2	2,4	47,7	2 948,9

en millions €	Solde au 31 décembre 2024	Entrées de trésorerie	Sorties de trésorerie	Effets de change	Autres changements non monétaires	Solde au 31 décembre 2025
Emprunts et dettes financières	2 724,0	13,3	-313,9	0,0	1,2	2 424,7
Passif de location	145,5	0,0	-20,9	-3,9	53,9	174,6
Passif lié à l'acquisition participations ne donnant pas le contrôle	79,5	0,0	0,0	0,0	-8,2	71,3
Total des passifs financiers liés aux activités de financement	2 948,9	13,3	-334,8	-3,9	47,0	2 670,6

Les autres changements non monétaires des locations reflètent principalement les ajouts découlant de la reconnaissance comptable de nouveaux passifs locatifs (note 18). Pour l'évolution du passif lié à l'acquisition d'intérêts minoritaires, veuillez vous référer à la note 36.

7. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe Sartorius Stedim Biotech incluent les états financiers annuels de toutes les sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par Sartorius Stedim Biotech S.A. Selon la norme IFRS 10 (États financiers consolidés), le Groupe Sartorius Stedim Biotech contrôle une entité lorsqu'il est exposé à des rendements variables résultant de son implication dans cette entité et qu'il dispose de la capacité à influencer ces rendements par le biais de son pouvoir sur cette entité.

Ces entités sont incluses dans les états financiers consolidés dès lors que Sartorius Stedim Biotech S.A. ou une de ses filiales acquiert ce contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les filiales sont incluses sur la base de leurs états financiers annuels pour la même période de reporting que la société mère, en utilisant des méthodes de reconnaissance et d'évaluation uniformes au sein du Groupe. Tous les actifs et passifs intragroupes, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie liés aux transactions entre membres du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les états financiers 2025 des entités suivantes :

- Biowire Shanghai Ltd., Shanghai, Chine
- Metreon Bioproducts GmbH, Fribourg, Allemagne
- Kobmast Ltd., centre de Hong Kong, Hong Kong
- Polyplus Transfection Pte. Ltd., Singapour, Singapour

ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation, en raison du caractère non significatif de leurs montants. Le chiffre d'affaires et le total des actifs des sociétés non consolidées représentaient moins de 1% des chiffres du Groupe.

Aucune entité n'a été incluse pour la première fois dans le périmètre de consolidation au cours de la période considérée.

En 2025, Sartorius Stedim Plastics GmbH, Goettingen, Allemagne, a fusionné avec Sartorius Stedim Biotech GmbH, Goettingen, Allemagne. En outre, Accessia Pharma SA, Herstal, Belgique a été renommée Sartorius Accessia Pharma SA, Herstal, Belgique. Xpress Biologics SA, Herstal, Belgique a été renommée Sartorius Xpress Biologics SA, Herstal, Belgique. Bio Elpida SAS, Saint-Priest, France a été renommée Sartorius Bio Elpida SAS, Saint-Priest, France. Biological Industries Israel Beit HaEmek Ltd., Kibbutz Beit HaEmek, Israël a été renommée Sartorius Biological Industries Ltd., Kibbutz Beit HaEmek, Israël. La forme juridique de Polyplus-Transfection SA, Illkirch-Graffenstaden, France a été modifiée et la société a été renommée Sartorius Polyplus SAS, Illkirch-Graffenstaden, France. Les entités Biowire Shanghai Ltd., Shanghai, Chine, et Polyplus Transfection Pte. Ltd., Singapour, Singapour, ont été dissoutes au cours de la période considérée.

Au 31 décembre 2025, les valeurs comptables des joint-ventures (Distribo GmbH, Goettingen, Allemagne, 26%) et des entreprises associées mises en équivalence (ViroCell Biologics Ltd., Brighton, East Sussex, Royaume-Uni, 30%) s'élevaient respectivement à 0,4 million d'euros et 0 million d'euros (exercice précédent : 0,3 million d'euros et 8,6 millions d'euros). Au cours de l'exercice 2025, la quote-part du Groupe dans le résultat de ces joint-ventures et entreprises associées mises en équivalence s'élevait respectivement à 0,2 million d'euros et -2,2 millions d'euros (exercice précédent : 0,2 million d'euros et -8,6 millions d'euros). La valeur comptable résiduelle de l'investissement dans ViroCell Biologics Ltd., d'un montant de 6,4 millions d'euros, a été entièrement dépréciée au cours de la période considérée, de même que l'encours du prêt à recevoir de 3,5 millions d'euros.

Le Groupe n'applique pas la méthode de la mise en équivalence à ses participations dans Sartorius Israel Ltd. (intérêt de propriété du Groupe : 51%) et Nanotein Technologies Inc. (20%) pour des raisons de matérialité. Sartorius Israel Ltd. est une entreprise associée du Groupe car le Groupe ne contrôle ni globalement ni conjointement cette entité en raison d'accords contractuels, en conformité avec la norme IAS 28.

Les états financiers des sociétés suivantes sont inclus dans les états financiers du Groupe. Toutes ces entités sont consolidées par intégration globale. Le pourcentage de détention est égal à la quote-part en droits de vote :

	Quote-part du capital détenu (en %)
EMEA	
Sartorius Stedim Biotech S.A., Aubagne, France	Société mère
Sartorius Accessia Pharma S.A., Herstal, Belgique	100
XpressBioX SRL, Herstal, Belgique	100
Sartorius Xpress Biologics S.A., Herstal, Belgique	100
Sartorius Stedim Belgium S.A., Woluwe-Saint-Lambert, Belgique	100
Sartorius Stedim Nordic oy, Helsinki, Finlande	100
Sartorius Xell GmbH, Schloß Holte-Stukenbrock, Allemagne	100
Sartorius CellGenix GmbH, Freiburg, Allemagne	76
Sartorius Stedim Biotech GmbH, Goettingen, Allemagne	100
Sartorius Stedim North America Holding GmbH, Goettingen, Allemagne	100
Sartorius Stedim Systems GmbH, Guxhagen, Allemagne	100
Sartorius Stedim Cellca GmbH, Ulm, Allemagne	100
Sartorius Stedim UK Ltd., Epsom, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim BioOutsource Ltd., Glasgow, Royaume-Uni	100
Sartorius Albumedix Ltd., Nottingham, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim Lab Ltd., Stonehouse, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim Chromatography Systems Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
TAP Biosystems Group Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
The Automation Partnership (Cambridge) Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim FMT S.A.S., Aubagne, France	100
Sartorius Stedim France S.A.S., Aubagne, France	100
Sartorius Stedim Chromatography Resins S.A.S., Cergy, France	100
PolygenX 2 S.A.S., Illkirch-Graffenstaden, France	100
PolygenX A S.A.S., Illkirch-Graffenstaden, France	100
Sartorius Polyplus S.A.S., Illkirch-Graffenstaden, France	100
Sartorius Stedim Aseptics S.A.S., Lourdes, France	100
Sartorius Chromatography Equipment S.A.S., Pompey, France	100
Sartorius Bio Elpida S.A.S., Saint-Priest, France	100
Sartorius Stedim Ireland Ltd., Dublin, Irlande	100
Sartorius Biological Industries Ltd., Kibbutz Beit HaEmek, Israël	100
Sartorius Stedim Italy S.r.l., Florence, Italie	100
Sartorius Stedim Netherlands B.V., Amersfoort, Pays-Bas	100
Sartorius Stedim Austria GmbH, Vienne, Autriche	100
Sartorius Stedim Poland sp. z.o.o., Kostrzyn, Pologne	100
LLC Sartorius Stedim RUS, St. Petersburg, Russie	100
Sartorius Stedim Data Analytics AB, Umeå, Suède	100
Sartorius Stedim Switzerland AG, Tagelswangen, Suisse	100
Sartorius BIA Separations, separacijske tehnologije, d.o.o., Ajdovščina, Slovénie	100
Sartorius Stedim Spain S.A., Madrid, Espagne	100
Sartorius Stedim Hungaria Kft., Budapest, Hongrie	100
Sartorius Biyoteknoloji A.Ş., Istanbul, Turquie	100
Sartorius Stedim Bioprocess S.A.R.L., M'Hamdia, Tunisie	100

Amériques	
Sartorius Stedim Filters Inc., Yauco, Porto Rico	100
Sartorius DC BPS Americas, Inc., Dover, Delaware, États-Unis	100
Sartorius Stedim North America Inc., Dover, Delaware, États-Unis	100
WaterSep BioSeparations LLC, Boston, Massachusetts, États-Unis	100
Asie Pacifique	
Sartorius Stedim Australia Pty. Ltd., Dandenong South, Victoria, Australie	100
Sartorius Stedim Biotech (Beijing) Co., Ltd., Beijing, Chine	100
Sartorius Stedim (Shanghai) Trading Co., Ltd., Shanghai, Chine	100
Sartorius Stedim India Pvt. Ltd., Bangalore, Inde	100
Sartorius Stedim Japan K.K., Tokyo, Japon	100
Sartorius Korea Biotech LLC, Séoul, Corée du Sud	79
Sartorius Korea Operations LLC, Séoul, Corée du Sud	100
Sartorius Stedim Malaysia Sdn. Bhd., Kuala Lumpur, Malaisie	100
Sartorius Stedim Singapore Pte. Ltd., Singapour, Singapour	100
Sartorius Stedim Taiwan Inc., New Taipei City, Taiwan	100

8. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La comptabilisation des regroupements d'entreprises exige que la contrepartie transférée ainsi que les actifs acquis et les passifs repris soient évalués à leurs justes valeurs respectives à la date d'acquisition.

L'application de la méthode de l'acquisition nécessite le recours à des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne les justes valeurs de la contrepartie transférée, les immobilisations incorporelles acquises, les immobilisations corporelles, et les passifs repris à la date d'acquisition, ainsi que les durées d'utilité des actifs. Ces évaluations reposent dans une large mesure sur des flux de trésorerie prévisionnels. Si les flux de trésorerie réels diffèrent de ceux utilisés pour déterminer les justes valeurs, cela pourrait affecter de manière significative les résultats futurs du Groupe.

Pour les acquisitions significatives, l'allocation du prix d'acquisition est réalisée avec l'assistance de spécialistes en valorisation externes et indépendants. Les valorisations sont basées sur les informations disponibles à la date d'acquisition.

Comme lors de la période précédente, le Groupe n'a finalisé aucune opération de regroupement d'entreprises au cours de l'exercice 2025.

4.6 Notes annexes au compte de résultat

9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients). Le chiffre d'affaires issu de l'activité commerciale contractuelle avec les clients est ventilé par zones géographiques (note 5 – Information sectorielle) et selon la nature des revenus (récurrents et non récurrents). Le Groupe définit les revenus récurrents comme les revenus provenant des consommables et des services, tandis que les revenus non récurrents sont principalement définis comme les revenus des instruments.

en millions €	2025	en % du total	2024	en % du total
Chiffre d'affaires	2 967,5		2 780,0	
revenu récurrents	2 508,9	85 %	2 222,9	80 %
revenu non récurrents	458,6	15 %	557,1	20 %

Le Groupe fabrique et commercialise des instruments et des consommables destinés à des clients du secteur biopharmaceutique. Le Groupe satisfait à ses obligations de performance en fonction des biens à transférer et des services promis. La majorité des revenus provenant de la vente de produits est comptabilisée au moment où le client dispose du contrôle des biens. C'est généralement le cas lorsque les risques et les avantages significatifs liés à la propriété des biens sont transférés au client. En conséquence, le moment de la comptabilisation peut varier en fonction des accords conclus avec chaque client.

Lorsque des instruments sont vendus conjointement avec un service initial, tel que la mise en service initiale, et que ces deux éléments constituent deux obligations de prestation distinctes, le prix de transaction est attribué sur la base des prix de vente séparés et relatifs. Pour les produits complexes nécessitant une installation sur le site du client, le chiffre d'affaires est constaté et comptabilisé après l'acceptation formelle du client. Dans une moindre mesure, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps dans le cadre d'activités de projet spécifiques au client. Dans ces cas, le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement du projet, mesuré sur la base du pourcentage des coûts engagés à ce jour par rapport au total estimé des coûts du contrat (méthode des intrants). Le montant des coûts réels engagés à ce jour reflète de manière appropriée l'avancement et le transfert du contrôle au client, dans la mesure où le Groupe dispose d'un droit de remboursement des coûts engagés à ce jour, majorés d'une marge appropriée si le projet est annulé par le client sans motif valable.

Les revenus provenant des services sont généralement constatés lorsque les services sont exécutés ou ont été exécutés. Lorsque les services sont rendus de manière continue sur une période donnée, le Groupe comptabilise le produit correspondant au fil du temps. Dans ce cas, les revenus sont généralement constatés au prorata temporis par rapport à la durée totale du contrat. Les ventes de produits sont généralement assorties d'une garantie légale obligatoire, et couverte par des provisions pour garanties (note 25). L'ensemble des garanties étendues jugées comme significatives est comptabilisé comme une obligation de prestation distincte, pour laquelle le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la durée de la garantie.

Selon les conditions générales de paiement, les règlements des clients sont exigibles à court terme, généralement dans un délai de 30 à 60 jours. Dans une certaine mesure, le Groupe perçoit des paiements anticipés, afin de limiter par exemple les risques de crédit. Par conséquent, le Groupe comptabilise régulièrement des passifs sur contrats de service lorsque les clients paient à l'avance.

Les contrats comportant des composantes de financement significatives n'ont pas d'effet matériel. Le Groupe applique la mesure de simplification prévue par la norme comptable concernant l'existence d'une composante de financement significative. Cela signifie qu'une composante de financement est prise en compte uniquement lorsque la durée entre le transfert des biens ou des services et l'encaissement de la contrepartie est susceptible de dépasser un an et que l'effet est significatif.

Au 31 décembre 2025, le Groupe comptabilisait un passif de remboursement de 43,8 millions d'euros résultant d'accords d'intéressement avec des clients (2024 : 21,3 millions d'euros). Le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de performance non satisfaites (ou partiellement satisfaites) à la fin de la période considérée (commandes en cours) s'élevait à 1 308 millions d'euros (2024 : 1 482 millions d'euros). Le Groupe s'attend à ce que la plupart des obligations de performance non satisfaites soient remplies en 2026.

Aucune variation exceptionnelle n'a été constatée dans les valeurs comptables des passifs et actifs contractuels au cours de l'exercice considéré. Un chiffre d'affaires de 174,6 millions d'euros a été comptabilisé durant cette période et inclus dans les passifs contractuels au début de la période considérée (2024 : 176,9 millions d'euros).

Les soldes des créances clients et des actifs contractuels sont présentés à la note 30. Pour plus de détails sur les dépréciations des créances clients et des actifs contractuels comptabilisés au cours de l'exercice considéré, veuillez consulter la note 42.

10. Les coûts opérationnels

Le compte de résultat est présenté selon le format du « coût des ventes », c'est-à-dire que les charges ont été directement affectées aux différentes fonctions pertinentes de production, de vente et de marketing, de recherche et développement et de frais généraux. Les dépenses relatives à des initiatives ou projets transversaux sont imputées aux coûts fonctionnels correspondants selon un principe d'allocation approprié.

La rubrique « coût des ventes » comprend les coûts des produits vendus et les coûts d'acquisition des marchandises vendues. Outre les dépenses directement imputables, telles que les matières premières et les fournitures, les dépenses liées aux avantages du personnel et les dépenses d'énergie, le coût des ventes inclut également les frais généraux imputables à la zone de production, ainsi que les dotations aux amortissements et dépréciations correspondantes.

Les coûts de vente et de distribution concernent notamment les coûts des fonctions commerciales et marketing, de la distribution et des études de marché.

Les frais de recherche et développement comprennent les coûts de recherche, ainsi que les frais liés au développement de produits et de procédés, sauf si ces derniers sont comptabilisés à l'actif.

Le poste « frais généraux » inclut principalement les charges du personnel et le coût des fournitures et du matériel de la fonction administration générale.

Tous les éléments du compte de résultat qui ne peuvent pas être rattachés à l'un des domaines fonctionnels susmentionnés sont comptabilisés en autres produits et charges. Cela comprend essentiellement les effets liés à la conversion des transactions en devises étrangères, la cession d'immobilisation ainsi que les dépréciations des créances clients.

Les éléments non récurrents, tels que les coûts de restructuration ou autres produits ou charges non récurrents, sont généralement présentés dans les charges opérationnelles. Si ces derniers ne peuvent être

imputés aux charges opérationnelles, les éléments non récurrents sont alors comptabilisés dans les « autres produits et charges ».

Les subventions liées aux produits sont enregistrées en « autres produits » lorsqu'il existe une certitude raisonnable que les conditions attachées aux subventions soient respectées et que les subventions seront perçues. Elles sont systématiquement comptabilisées en tant que produits sur la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont enregistrés.

Les charges opérationnelles sont détaillées dans la ventilation par nature du résultat opérationnel (note 14).

11. Autres produits et charges opérationnels

en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Gains de change	31,2	21,1
Produits liés à la diminution des charges liées aux dotations pour dépréciation clients	2,3	2,4
Produits tirés de la reprise de provisions et de passifs	1,1	0,0
Produits liés aux subventions	5,9	5,2
Autres produits	16,0	8,3
Total des autres produits	56,6	37,0
Pertes de change	-34,0	-16,1
Coûts non récurrents	-11,0	-32,1
Charges liées aux dotations pour dépréciation clients	-5,8	-4,4
Autres charges	-31,0	-28,0
Total des autres charges opérationnelles	-81,8	-80,6
Total autres produits et charges opérationnels	-25,2	-43,6

Le poste « produits liés aux subventions » comprend notamment des subventions destinées à couvrir des dépenses essentiellement liées à des projets de recherche et de développement pour lesquels les critères de la norme IAS 38 (immobilisation incorporelle) ne sont pas remplis. Les gains et pertes de change en 2025 comprenaient un montant de 11,8 millions d'euros (2024 : 3,4 millions d'euros) au titre du reclassement comptable des autres éléments du résultat global vers le résultat net (note 39). Les « autres charges » incluent les redevances pour l'utilisation du nom de la marque Sartorius par les entités de Sartorius Stedim Biotech (note 45).

12. Résultat financier

en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Intérêts et revenus assimilés	11,6	18,9
- dont montants perçus par des sociétés affiliées au Groupe	0,2	3,1
Produits sur instruments financiers dérivés	5,1	7,1
Valorisation du passif de contrepartie conditionnelle	0,2	1,6
Gains de change	21,6	16,2
Autres produits financiers	1,8	1,6
Produits financiers	40,2	45,4
Charges d'intérêts et assimilées	-138,1	-148,0
- dont montants versés à des sociétés affiliées au Groupe	-121,0	-130,4
Charges sur instruments financiers dérivés	-8,4	-10,7
Charges d'intérêts sur engagements de retraite	-1,4	-1,6
Quote-part des résultats des entreprises associées	-2,2	-8,6
Ajustements liés à l'hyperinflation (IAS 29)	-2,0	-2,3
Pertes de change	-26,1	-14,6
Autres charges financières	-14,6	-10,9
Charges financières	-192,7	-196,7
Total	-152,5	-151,3

Les postes « gains (pertes) de change » comprennent les gains (pertes) de change liés aux dépôts bancaires et aux prêts et dettes de financement libellés en devises étrangères.

Les charges d'intérêts versées aux entreprises affiliées sont liées aux prêts accordés par la société mère ultime du Groupe, Sartorius AG et par Sartorius Finance B.V., entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG (notes 32 et 45).

La dépréciation de la participation dans l'entreprise associée ViroCell Biologics Ltd. (note 7) était incluse dans les autres charges financières en 2025.

Le Groupe possède une société de commerciale basée en Turquie. La Turquie était de nouveau considérée et présentée comme une économie hyperinflationniste durant l'exercice. Par conséquent, la norme IAS 29 (Information financière dans les économies hyperinflationnistes) a été naturellement appliquée aux données locales établies sur la base du coût historique. Les gains ou pertes nets résultant de l'inflation des actifs et passifs non monétaires significatifs, ainsi que des capitaux propres et de tous les éléments du compte de résultat, ont été comptabilisés dans le résultat financier. L'indice général des prix à la consommation de l'Institut turc de statistique a été retenu (indice appliqué à la fin 2025: 3 483,0; fin 2024: 2 657,2; augmentation de 131%).

13. L'impôt sur le résultat courant est déterminé

en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Impôt sur le résultat courant	-110,6	-72,4
Impôts différés	3,3	31,7
Total	-107,3	-40,7

Les impôts courants sur le résultat sont déterminés sur la base du résultat fiscal local de la période et des règles fiscales locales. En outre, les impôts courants incluent des ajustements relatifs aux paiements d'impôts incertains ou aux remboursements d'impôts pour les périodes non évaluées, ainsi que les réajustements pour les années antérieures. Les variations des actifs et passifs d'impôts différés sont inclus dans la ligne des impôts différés, à l'exception des changements comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres (note 19).

Le tableau suivant détaille l'écart entre la charge fiscale théorique et la charge d'impôt constatée pour l'exercice considéré. La charge fiscale théorique est calculée en appliquant le taux d'imposition standard en France au résultat consolidé avant impôt.

en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Taux d'imposition théorique	25,8%	25,8%
Charge fiscale théorique	-96,3	-56,6
Différences permanentes	-23,2	-18,7
Différences de taux d'imposition	6,5	15,2
Revenus exonérés et autres exemptions fiscales	8,7	12,4
Pertes fiscales non reconnues et différences temporelles déductibles	-1,1	-1,2
Impôts relatifs aux exercices précédents	-4,1	11,4
Retenue à la source et autres impôts sur le résultat avec une base fiscale différente	-1,8	-1,9
Autres	4,0	-1,1
Total	-107,3	-40,7
Taux d'imposition effectif	28,7%	18,6%

Réforme fiscale internationale – Pilier Deux :

L'objectif de l'imposition minimale (appelée « Pilier Deux »), adoptée par la France en décembre 2023, est de s'assurer que les entreprises concernées (grands Groupes) paient un taux effectif d'impôt sur les sociétés d'au moins 15%. Les règles applicables obligent le Groupe à payer un impôt complémentaire dès lors que le taux effectif d'imposition dans le pays concerné est inférieur à 15%. Compte tenu des dispositions applicables en matière de « Safe Harbor », le Groupe ne s'attend pas à ce que la réglementation Pilier Deux ait un impact significatif à court terme. Comme lors de la période précédente, la charge fiscale supplémentaire due aux règles de taxation minimale mondiale est demeuré négligeable en 2025 (inférieure à 1 million d'euros).

Loi en faveur d'un programme d'investissement fiscal immédiat en Allemagne :

Le 11 juillet 2025, le Conseil fédéral a adopté la « Loi pour un programme d'investissement fiscal immédiat visant à renforcer l'Allemagne en tant que site économique », prévoyant une réduction progressive du taux d'imposition des sociétés à partir de l'exercice 2028. Dans ce contexte, les impôts différés des entités allemandes du Groupe ont été réévalués au cours de la période considérée. L'allègement fiscal exceptionnel qui en a résulté s'élève à 2,5 millions d'euros et se retrouve dans le poste « Autres », dans le tableau du reconciliation.

14. Ventilation par nature du résultat opérationnel

en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Chiffre d'affaires	2 967,5	2 780,0
Achats consommés	-563,7	-599,5
Autres coûts et services liés aux achats	-162,6	-168,7
Frais de personnel	-855,9	-852,1
Dotations aux amortissements et dépréciations	-318,1	-301,7
Autres charges opérationnelles	-541,5	-487,4
Sous-total	-2 441,8	-2 409,4
EBIT (Résultat opérationnel)	525,7	370,6
Résultat financier	-152,5	-151,3
Impôt sur le résultat	-107,3	-40,7
Participations ne donnant pas le contrôle	-0,3	-3,4
Résultat net après participations ne donnant pas le contrôle	265,6	175,1

Les autres charges opérationnelles comprennent notamment des éléments tels que les gains et pertes de change, les frais de transport, les frais de déplacement, ainsi que les refacturations pour les services obtenus d'autres entités du Groupe Sartorius AG (note 45) et d'autres produits et charges divers de nature opérationnelle.

Les coûts liés aux matières premières sont repartis dans les postes « Achats consommés » et « Autres coûts et services liés aux achats » dans le tableau précédent. Les frais de personnel se détaillent comme suit :

Frais de personnel

en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Salaires	678,4	680,3
Charges sociales	161,3	156,3
Charges relatives aux retraites et pensions	16,1	15,5
Total	855,9	852,1

15. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33 (Résultat par action), le bénéfice par action de base (BPA de base) est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pendant la période.

	2025	2024
Résultat net après impôts (en millions €)	266,0	178,5
Résultat net du Groupe après impôts (en millions €)	265,6	175,1
Résultat par action (€)	2,73	1,81
Résultat dilué par action (€)	2,73	1,81
Nombre d'actions (statutaire)	97 330 405	97 330 405
Nombre moyen pondéré d'actions	97 330 405	96 808 325
Actions propres	-33 986	-31 029
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice par action	97 296 419	96 777 296
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice par action dilué	97 296 419	96 777 296

4.7 Notes annexes du Bilan consolidé

16. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

en millions €	Goodwill
Valeurs brutes comptables au 1^{er} janv. 2024	2 885,0
Écarts de conversion	22,9
Regroupement d'entreprises	0,0
Valeurs brutes comptables au 31 déc. 2024	2 907,9
Pertes liées aux tests de dépréciation au 1^{er} janv. 2024	0,0
Écarts de conversion	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation au 31 déc. 2024	0,0
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024	2 907,9

en millions €	Goodwill
Valeurs brutes comptables au 1^{er} janv. 2025	2 907,9
Écarts de conversion	-24,1
Regroupement d'entreprises	0,0
Valeurs brutes comptables au 31 déc. 2025	2 883,8
Pertes liées aux tests de dépréciation au 1^{er} janv. 2025	0,0
Écarts de conversion	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation au 31 déc. 2025	0,0
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2025	2 883,8

Le poste « goodwill » s'élève à 2 883,8 millions d'euros et correspond à la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs nets acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Conformément à la norme IAS 36, le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises n'est pas amorti, et doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuellement ou chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. L'existence d'indicateurs de dépréciation est régulièrement examinée sur la base de plusieurs facteurs, tels que l'évolution de la planification stratégique à moyen terme, le rapport entre la capitalisation boursière et les fonds propres du Groupe, ainsi que les performances financières actuelles. A l'instar de l'exercice précédent, aucun regroupement d'entreprises n'a été finalisé en 2025.

Pour les tests de dépréciation, le goodwill doit être alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur censée bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi à des fins de gestion interne et ne peut pas être supérieur à un secteur ou segment opérationnel. Le Groupe Sartorius Stedim Biotech poursuit une stratégie de fournisseur de solutions complètes pour ses clients. En raison des nombreuses interdépendances au sein des activités, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi correspond au segment biopharmaceutique. Par conséquent, la totalité du goodwill est alloué à ce segment.

Comme en 2024, le test de dépréciation réalisé pour 2025 détermine la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité du segment Biopharm. Les projections de flux de trésorerie tiennent compte de l'expérience passée et des anticipations futures, notamment en ce qui concerne la croissance attendue du marché sur la

base d'études de marché externes. Elles s'appuient généralement sur les prévisions retenues par la direction du Groupe sur une période de quatre ans.

Pour cette période de planification spécifique, des taux de croissance élevés du chiffre d'affaires (à un ou deux chiffres) ainsi que des augmentations modérées de la marge d'EBITDA ont été adoptés. En outre, le Groupe retient, pour les années postérieures à 2029, un taux de croissance perpétuel de 2,5%. Ce taux dérive des anticipations d'inflation à long terme et des attentes du marché, prévoyant à ce titre une activité croissante pour le marché biopharmaceutique ciblé. Les principaux vecteurs de croissance pour le Groupe Sartorius Stedim Biotech seront le vieillissement et l'augmentation de la population, un accès facilité aux médicaments dans les pays émergents, ainsi que la transition continue des produits réutilisables vers des produits à usage unique utilisés dans la bioproduction par l'industrie biopharmaceutique. Par ailleurs, un nombre croissant de nouvelles modalités thérapeutiques, notamment dans le domaine des thérapies cellulaires et géniques, devrait stimuler la croissance des activités du Groupe.

Les taux d'actualisation appliqués correspondent au coût moyen pondéré du capital ; ils ont été reconnus comme suit :

	2025		2024	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Segment Biopharm	11,1%	8,7%	10,0%	8,0%

En 2025, le test de dépréciation n'a pas conduit à la comptabilisation de pertes de valeur. A cet égard, différentes analyses de sensibilité, s'appuyant sur des variations raisonnables et réalistes des hypothèses décrites ci-dessus, n'ont pas non plus mis en évidence de dépréciation. Les variations suivantes représenteraient théoriquement le « seuil de rentabilité », où la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable nette :

	2025	2024
Taux d'actualisation	13,5%	12,7%
Taux de croissance perpétuel	-5,6%	-4,4%
Flux de trésorerie	-47,1%	-49,0%

Immobilisations incorporelles

en millions €	Brevets, licences et droits similaires	Marque	Relations clients	Coûts de développe- ment capitalisés	Acomptes versés	Total
Valeurs brutes comptables au 1^{er} janv. 2024	1 468,9	33,7	347,2	347,5	0,8	2 198,0
Écarts de conversion	12,1	0,3	7,1	3,1	0,0	22,6
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	2,5	0,0	0,0	79,6	0,6	82,6
Cessions	-0,2	0,0	-1,4	-2,4	0,0	-4,0
Transferts de compte à compte	1,3	0,0	0,0	1,6	0,2	3,1
Valeurs brutes comptables au 31 déc. 2024	1 484,5	34,0	352,9	429,3	1,6	2 302,3
Dépréciations Amortissements cumulés au 1^{er} janv. 2024	-217,6	-3,9	-163,5	-119,7	0,0	-504,6
Écarts de conversion	-2,9	-0,1	-1,6	-0,8	0,0	-5,4
Dépréciations amortissements	-100,6	-2,5	-19,3	-42,2	0,0	-164,6
Reprises sur cessions	0,2	0,0	1,4	2,4	0,0	4,0
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations Amortissements cumulés au 31 déc. 2024	-320,9	-6,6	-182,9	-160,3	0,0	-670,6
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024	1 163,6	27,4	170,0	269,1	1,6	1 631,7

en millions €	Brevets, licences et droits similaires	Marque	Relations clients	Coûts de développement capitalisés	Acomptes versés	Total
Valeurs brutes comptables au 1^{er} janv. 2025	1 484,5	34,0	352,9	429,3	1,6	2 302,3
Écarts de conversion	-15,1	-0,2	-8,7	-4,6	0,0	-28,5
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	1,3	0,0	0,0	90,7	1,1	93,0
Cessions	-1,2	0,0	-6,3	-6,9	0,0	-14,3
Transferts de compte à compte	0,7	0,0	0,0	0,0	-1,2	-0,5
Valeurs brutes comptables au 31 déc. 2025	1 470,2	33,8	338,0	508,5	1,5	2 352,0
Dépréciations Amortissements cumulés au 1^{er} janv. 2025	-320,9	-6,6	-182,9	-160,3	0,0	-670,6
Écarts de conversion	4,8	0,0	3,8	1,0	0,0	9,6
Dépréciations amortissements	-95,6	-2,5	-18,1	-52,3	0,0	-168,6
Reprises sur cessions	1,1	0,0	6,3	6,9	0,0	14,3
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations Amortissements cumulés au 31 déc. 2025	-410,7	-9,0	-191,0	-204,7	0,0	-815,3
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2025	1 059,5	24,8	147,0	303,9	1,5	1 536,7

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements calculés selon la méthode linéaire et d'éventuelles pertes de valeur. La durée de vie d'une immobilisation incorporelle correspond à la période durant laquelle le Groupe prévoit d'utiliser l'actif. Des tests de dépréciation sont

réalisés lorsque sont observées des pertes de valeur et annuellement pour les immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service, telles que celles issues de projets de développement en cours, ainsi que pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

L'amortissement des immobilisations incorporelles se réfère aux durées de vie utiles suivantes :

Logiciel	2 à 10 ans
Technologies	3 à 20 ans
Coûts de développement capitalisés	4 à 6 ans
Relations client	1 à 20 ans
Marque	De 2 ans à l'infini

A compter du 31 décembre 2025, le poste « Brevets, licences et droits similaires » inclut les technologies issues de l'acquisition de Polyplus, pour un montant d'environ 659,5 millions d'euros (contre 705,1 millions d'euros l'exercice précédent), avec des durées de vie utiles allant jusqu'à 16 ans.

Les coûts engagés dans le cadre du développement de nouveaux produits et méthodes sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne si les critères de la norme IAS 38.57 sont remplis. Cette capitalisation doit être appréciée selon son importance, et tenir compte par exemple de l'évaluation de la faisabilité d'un projet de développement, des perspectives de marché attendues et de la détermination des durées de vie utiles.

Les coûts de développement capitalisés couvrent principalement les coûts du personnel de R&D, les matières premières et fournitures, les services externes et les frais généraux directement imputables. Ces immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile, laquelle n'excède généralement pas six ans. En 2025, 90,7 millions d'euros de frais de développement ont été comptabilisés à l'actif (79,6 millions d'euros en 2024). Au 31 décembre 2025, un montant de 139,6 millions d'euros était attribué à des projets de développement qui ne sont pas encore soumis à un amortissement régulier (contre 120,4 millions d'euros l'exercice précédent).

Toute subvention perçue est déduite des coûts de développement capitalisés si elle est directement attribuable à un projet donné. Dans le cas contraire, elle est comptabilisée en « autres produits opérationnels » (Note 11) lorsqu'il existe une certitude raisonnable que les conditions associées seront remplies et que les subventions seront effectivement reçues.

Lorsque les critères de reconnaissance ne sont pas remplis, les frais de développement sont comptabilisés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les coûts liés aux activités de recherche sont également enregistrés en charge sur l'exercice concerné.

Le nom de marque Stedim, acquis en 2007 (valeur nette comptable : 10,8 millions d'euros) et intégré au sein de la société mère (Sartorius Stedim Biotech S.A.) est considéré comme ayant une durée de vie indéterminée et n'est donc pas amorti. Il n'existe pas de limite prévisible à la période durant laquelle ce nom de marque générera des flux de trésorerie nets pour le Groupe. Elle fait l'objet de tests annuels de dépréciation au niveau de l'UGT du segment Biopharm.

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont affectés aux fonctions correspondantes dans le compte de résultat. Pour les frais de développement capitalisés, les amortissements sont comptabilisés en « coûts des ventes ».

Des dépréciations d'un montant de 0,5 millions d'euros ont été constatées en 2025 sur les frais de développement capitalisés (7,7 millions d'euros en 2024). Ces pertes de valeur sont renseignées dans le compte de résultat au poste de « frais de recherche et développement ».

17. Immobilisations corporelles

en millions €	Terrains, constructions et agencements	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement d'atelier, matériel de bureau et autres équipements	Acomptes versés et immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes comptables au 1^{er} janv. 2024	708,0	460,4	228,1	597,5	1 994,0
Écarts de conversion	13,8	12,1	1,1	-1,8	25,1
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	12,3	26,3	21,6	263,0	323,2
Cessions	-4,6	-3,9	-8,0	-0,8	-17,4
Transferts de compte à compte	73,6	52,8	5,9	-135,3	-3,1
Valeurs brutes comptables au 31 déc. 2024	803,0	547,7	248,5	722,6	2 321,8
Amortissements cumulés au 1^{er} janv. 2024	-151,2	-207,6	-109,2	-0,1	-468,0
Écarts de conversion	-3,1	-4,6	-0,5	0,0	-8,3
Dotations aux amortissements	-37,5	-49,1	-24,2	-0,1	-110,9
Reprises sur cessions	3,8	3,3	7,7	0,0	14,8
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements cumulés au 31 déc. 2024	-188,1	-258,0	-126,2	-0,2	-572,5
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024	615,0	289,6	122,4	722,4	1 749,4
Actifs liés aux droits d'utilisation au 31 déc. 2024	125,5	2,0	8,3	0,0	135,8
Total des immobilisations corporelles au 31 déc. 2024	740,5	291,6	130,7	722,4	1 885,2

	Terrains, constructions et agencements	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement d'atelier, matériel de bureau et autres équipements	Acomptes versés et immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes comptables au 1^{er} janv. 2025	803,0	547,7	248,5	722,6	2 321,8
Écarts de conversion	-31,7	-23,6	-5,7	-25,7	-86,6
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	47,9	21,5	14,4	227,0	310,7
Cessions	-4,4	-5,2	-11,7	-2,0	-23,3
Transferts de compte à compte	208,6	112,7	-3,1	-328,2	-9,9
Valeurs brutes comptables au 31 déc. 2025	1 023,4	653,1	242,5	593,7	2 512,7
Amortissements cumulés au 1^{er} janv. 2025	-188,1	-258,0	-126,2	-0,2	-572,5
Écarts de conversion	6,1	9,4	3,8	0,0	19,2
Dotations aux amortissements	-45,2	-55,3	-23,1	0,0	-123,7
Reprises sur cessions	2,9	4,3	10,8	0,0	18,0
Transferts de compte à compte	-0,3	0,4	-0,8	0,2	-0,5
Amortissements cumulés au 31 déc. 2025	-224,7	-299,2	-135,5	0,0	-659,4
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2025	798,8	353,9	107,0	593,6	1 853,3
Actifs liés aux droits d'utilisation au 31 déc. 2025	154,8	8,6	7,9	0,0	171,3
Total des immobilisations corporelles au 31 déc. 2025	953,6	362,5	114,9	593,6	2 024,6

La rubrique « Immobilisations corporelles » du bilan consolidé inclut les actifs liés aux droits d'utilisation comptabilisés conformément à la norme IFRS 16 (note 18). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et calculés selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile. Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Les immobilisations en cours en 2024 et 2025 concernent principalement des projets d'extension des capacités de production en Allemagne, en France, en Corée et à Porto Rico. Au 31 décembre 2025, les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à environ 200 millions d'euros (110 millions d'euros en 2024).

Les amortissements sont échelonnés sur les durées de vie suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 15 ans
Équipement d'atelier et matériel de bureau	3 à 13 ans

Les dotations aux amortissements et la charge de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat selon l'utilisation des actifs, réparties entre les coûts des ventes, les frais commerciaux et de distribution, les frais de recherche et développement, les frais généraux et les autres charges opérationnelles.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, sauf s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié, auquel ils sont incorporés au coût de cet actif conformément à la norme IAS 23. En 2025, des coûts d'emprunt de 17,8 millions d'euros ont été capitalisés, principalement en lien avec de nouveaux sites et d'extensions (2024 : 19,2 millions d'euros). Le taux d'emprunt utilisé pour la capitalisation s'élevait à 4,5 % (2024 : 4,5 %).

Les subventions liées à des actifs sont déduites du coût d'acquisition de ces actifs.

En 2025, comme pour l'exercice 2024, aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles.

18. Contrats de location

La comptabilisation des contrats de location est conforme à la norme IFRS 16 (Contrats de location). Pour le Groupe, ces contrats de location ne revêtent pas une importance majeure dans la structure de financement. Les principales considérations concernent des aspects pratiques, tels que la gestion du matériel informatique ou la gestion du parc automobile. Ainsi, les contrats de locations de matériel informatique et de véhicules représentent la majorité des contrats de location du Groupe. La durée des contrats de location est généralement fixe et s'étend habituellement sur une période de trois à cinq ans. En revanche, les contrats de location conclus avec des parties liées, lorsque le bailleur est une entité contrôlée par la société mère ultime Sartorius AG, sont en général de courte durée, afin d'offrir une flexibilité opérationnelle aux deux parties contractantes. Par ailleurs, sur certains sites, le Groupe dispose de contrats de location à long terme portant sur des immeubles. Les contrats de location peuvent comporter des options de prolongation incluses dans la durée du contrat de location, conformément à la norme IFRS 16, lorsque le Groupe s'est raisonnablement assuré de l'exercice de ces options. Le Groupe n'agit pas, de manière significative, en qualité de bailleur.

Selon la norme IFRS 16, les contrats de location sont comptabilisés, en principe, au bilan du preneur. Celui-ci reconnaît un droit d'usage (représentant son droit d'utiliser le bien loué), ainsi qu'une dette de location (résultant de son obligation à payer les loyers). Le Groupe applique les exemptions prévues pour les contrats de location de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, et comptabilise les paiements correspondants en charges, généralement selon la méthode linéaire sur la durée du contrat concerné. Par conséquent, aucun actif au titre du droit d'utilisation et aucun passif locatif ne sont comptabilisés pour ces contrats de location. Par ailleurs, le Groupe n'applique pas la Norme aux contrats de location d'actifs incorporels.

Dans le bilan consolidé, le Groupe présente l'actif du droit d'usage en fonction de la nature de l'actif du contrat de location sous-jacent dans la rubrique « Immobilisations corporelles ». Ils sont comptabilisés au coût, diminués des amortissements cumulés et, le cas échéant, d'éventuelles pertes de valeur. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend la valeur actuelle des paiements des loyers futurs, l'ensemble des paiements versés à la date de début du contrat ou avant le commencement du bail, les coûts directs initiaux ainsi que les coûts de démantèlement ou de remise en état de l'actif loué. Les actifs liés au droit d'utilisation sont généralement amortis sur la durée du contrat de location. Lorsque le transfert de propriété légale du bien loué est acté à la fin de la durée du contrat, l'actif est amorti sur la durée de vie économique de l'actif sous-jacent. Dans le compte de résultat, l'amortissement est comptabilisé dans les charges opérationnelles.

Les dettes de location sont présentées séparément au bilan. Elles sont initialement comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location futurs. Les paiements de loyers n'incluent généralement pas les paiements relatifs aux composantes non locatives. Le taux d'emprunt marginal du Groupe, spécifique au pays, à la devise et à la durée du contrat, est généralement utilisé pour l'actualisation. Par la suite, la valeur comptable des passifs locatifs est augmentée des charges d'intérêts et diminuée des paiements de loyers effectués. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat financier et, lorsqu'elles sont payées, dans la section financement du tableau des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, les dettes de location s'élevaient à 174,6 millions d'euros (2024 : 145,5 millions d'euros). Les flux de trésorerie futurs tirés des obligations aux contrats de location non encore commencés sur lesquels le Groupe s'est engagé s'élèvent à 0,0 million d'euros à la date de clôture de l'exercice (2024 : 3,0 millions d'euros). Les échéances des paiements des loyers futurs sont présentées en note 41. La composition des actifs liés aux droits d'utilisation inclus dans les « Immobilisations corporelles » ainsi que les principales variations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

en millions €	Terrains, constructions et agencements	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement d'atelier, matériel de bureau et autres équipements	Total
Valeurs brutes comptables au 1^{er} janv. 2024	158,0	5,7	18,0	181,7
Écarts de conversion	3,2	0,0	0,1	3,4
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations	57,6	0,8	5,1	63,5
Cessions	-21,2	-1,9	-6,9	-30,0
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs brutes comptables au 31 déc. 2024	197,5	4,7	16,3	218,5
Amortissements cumulés au 1^{er} janv. 2024	-60,0	-3,5	-10,8	-74,3
Écarts de conversion	-1,5	0,0	0,0	-1,6
Dotations aux amortissements	-21,2	-1,0	-4,0	-26,2
Reprises sur cessions	10,7	1,9	6,8	19,4
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements cumulés au 31 déc. 2024	-72,0	-2,7	-8,0	-82,7
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024	125,5	2,0	8,3	135,8

en millions €	Terrains, constructions et agencements	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement d'atelier, matériel de bureau et autres équipements	Total
Valeurs brutes comptables au 1 ^{er} janv. 2025	197,5	4,7	16,3	218,5
Écarts de conversion	-7,2	0,0	-0,2	-7,4
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations	50,7	0,9	4,0	55,6
Cessions	-9,8	-0,5	-2,7	-13,1
Transferts de compte à compte	3,7	7,1	0,0	10,9
Valeurs brutes comptables au 31 déc. 2025	234,9	12,2	17,3	264,4
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janv. 2025	-72,0	-2,7	-8,0	-82,7
Écarts de conversion	3,8	0,0	0,1	4,0
Dotations aux amortissements	-20,2	-1,5	-4,2	-25,8
Reprises sur cessions	8,3	0,5	2,6	11,4
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements cumulés au 31 déc. 2025	-80,1	-3,6	-9,4	-93,1
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2025	154,8	8,6	7,9	171,3

Le tableau ci-dessous présente les charges d'intérêts comptabilisées dans le résultat financier, les flux de trésorerie pour les contrats de location existants, ainsi que les charges relatives aux contrats de location de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur pour l'exercice clos et l'exercice comparatif. Aucune charge significative n'a été comptabilisée au titre des paiements de loyers variables au cours de l'exercice.

en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Charges d'intérêts pour les contrats de location	6,6	5,1
Frais de location d'actifs de faible valeur	0,6	1,1
Coûts de location à court terme	2,6	2,6
Remboursement des dettes liées au contrat de location	20,9	23,8
Total des décaissements pour les contrats de location	30,8	32,5

19. Impôts différés

en millions €	Impôts différés actifs		Impôts différés passifs		Reconnu en compte de résultat
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024	
Immobilisations incorporelles	1,8	7,0	317,0	354,3	30,1
Immobilisations corporelles	0,9	1,2	67,8	44,7	-24,9
Stocks	40,6	38,6	0,7	1,9	4,1
Créances clients et autres actifs courants	1,6	2,2	8,1	1,5	-3,0
Provisions	10,0	10,0	0,2	0,2	1,1
Passif	40,5	30,0	12,4	0,2	4,1
Déficits reportables	13,3	24,0	0,1	0,3	-10,3
Bénéfices non distribués des filiales	0,0	0,0	2,8	5,0	2,2
Montant brut	108,6	113,1	409,0	408,1	3,3
Compensation	-33,4	-49,9	-33,4	-49,9	0,0
Montant net	75,2	63,2	375,6	358,2	3,3

Les actifs ou passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et la valeur fiscale des actifs et passifs concernés, en conformité avec la norme IAS 12, y compris les reports déficitaires et les crédits d'impôt, à l'exception des cas expressément exclus par cette norme. L'évaluation repose sur les taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de la période durant laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, ou lorsque les pertes fiscales seront utilisées. À cette fin, le Groupe utilise les taux d'imposition et les règles fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impact de la « Loi pour un programme d'investissement fiscal immédiat visant à renforcer la place économique de l'Allemagne » est détaillé en note 13.

La variation des actifs et passifs découlant de l'impôt différé est reflétée dans l'élément « Charge d'impôt » dans le compte de résultat, sauf pour ces éléments qui sont reconnus dans d'autres revenus globaux et pour des effets dérivés de regroupements d'entreprises.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible pour permettre leur imputation. Les estimations relatives aux bénéfices imposables futurs ainsi qu'à la période de récupération des actifs d'impôts différés reposent sur des hypothèses, compte tenu de l'incertitude inhérente aux évolutions futures, dont certaines échappent au contrôle de la direction. Ces estimations sont révisées lorsque des éléments probants suffisants sont disponibles. Lorsqu'aucune indication ne permet de conclure à la réalisation probable de tout ou partie d'une différence temporelle déductible ou d'une perte fiscale, le montant correspondant n'est pas comptabilisé à l'actif.

Le Groupe exerce ses activités dans de nombreuses juridictions fiscales. En conséquence, les positions fiscales présentées dans les états financiers consolidés sont déterminées en tenant compte des législations fiscales locales applicables ainsi que des interprétations pertinentes des administrations fiscales concernées. En raison de leur complexité, ces positions peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes entre les contribuables et les autorités fiscales. Le montant des positions fiscales incertaines est déterminé sur la base de la meilleure estimation du paiement d'impôt attendu.

Le Groupe applique l'exonération obligatoire concernant la comptabilisation des impôts différés susceptibles de résulter de l'application des règles d'imposition minimale mondiale (Pilier Deux). Les effets de ces règles sur le Groupe sont présentés en note 13.

Impôts différés actifs

Pour des pertes reportables de 16,4 millions d'euros (exercice précédent : 14,3 millions d'euros), aucun actif d'impôt différé n'a été constaté en raison de l'absence de perspectives fiables de bénéfices imposables futurs. Parmi ces pertes fiscales non utilisées, 6,4 millions d'euros peuvent encore être reportés pour une durée limitée (exercice précédent : 1,9 million d'euros), dont 0,0 million d'euros expireront au cours des cinq prochaines années (exercice précédent : 0,0 million d'euros).

Les actifs d'impôts différés d'environ 0,4 million d'euros (exercice précédent : environ 6,3 millions d'euros) concernent des sociétés ayant enregistré des pertes au cours de l'exercice examiné ou de la période précédente. Ces pertes reportables ont été comptabilisées comme actifs dans la mesure où l'on suppose que des bénéfices imposables seront disponibles à l'avenir pour absorber ces pertes fiscales non utilisées et les différences temporaires déductibles. Cette hypothèse est notamment retenue lorsque les pertes résultent d'éléments exceptionnels ou ponctuels, ou lorsque des différences temporaires imposables suffisantes existent.

Impôts différés passifs

Les passifs d'impôts différés relatifs aux actifs incorporels concernent essentiellement des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et sont donc principalement associés aux relations clients et aux technologies.

Pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, s'élevant à 50 millions d'euros (exercice précédent : 45 millions d'euros), aucun passif d'impôt différé n'a été constaté, car le Groupe contrôle l'évolution de ces différences temporaires et la réalisation de ces passifs n'est pas attendue dans un avenir prévisible.

Les impôts sur le résultat comptabilisés en autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

en millions €	2025	2024
Couvertures des flux de trésorerie	-9,7	5,2
Réévaluation des actifs passifs au titre des régimes à prestations définies	-0,7	0,6
Écarts de conversion	1,6	-2,9
Total	-8,8	2,8

La variation des actifs et passifs d'impôts différés est détaillé dans le tableau ci-dessous :

en millions €	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Solde au 1 ^{er} janv. 2024	60,0	389,4
Comptabilisés dans le résultat net	2,2	-29,5
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	1,1	-1,7
Solde au 31 déc. 2024	63,2	358,2

en millions €	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Solde au 1^{er} janv. 2025	63,2	358,2
Comptabilisés dans le résultat net	14,0	10,6
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	-2,0	6,8
Solde au 31 déc. 2025	75,2	375,6

20. Stocks

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Matières premières et approvisionnements	208,4	218,8
En-cours de production	146,3	162,1
Produits finis et marchandises	329,1	295,9
Acomptes versés	7,1	8,1
Total	690,9	684,9

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Valeur brute des stocks	815,1	814,5
Dépréciation des stocks	-124,2	-129,7
Valeur nette des stocks	690,9	684,9

Les matières premières et les fournitures, y compris les marchandises, sont déclarées sous la rubrique « Stocks » selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits finis et l'en-cours de production sont évalués au coût de revient. Ce coût intègre les coûts directs, pouvant être affectés à ces stocks ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production et de manutention des matériaux, des frais administratifs généraux ainsi que les amortissements et dépréciations fondés sur la capacité normale de production, sous réserve que ces charges soient liées à la production.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement ainsi que des coûts estimés nécessaires à la commercialisation, à la vente et à la distribution. Lorsque des risques liés aux stocks existent, tels que le risque de réduction de la durée de conservation en raison des périodes de stockage ou d'une utilisabilité limitée, des dépréciations sont comptabilisées en conséquence.

21. Autres actifs

Les autres actifs comprennent principalement les créances TVA, les charges constatées d'avance et les actifs non reclassés dans d'autres catégories.

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Créances avec TVA	51,6	41,1
Dépenses constatées d'avance	15,4	16,0
Autres	12,8	11,9
Autres actifs	79,8	69,1

22. Capital social

À l'issue de l'augmentation de capital survenue lors de l'exercice précédent et décrite ci-dessous, le capital social de Sartorius Stedim Biotech S.A. est composé de 97 330 405 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, aucun instrument dilutif n'était en circulation. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même actionnaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Nombre d'actions à l'ouverture	97 330 405	92 180 190
Nombre d'actions à la clôture	97 330 405	97 330 405
Valeur nominale de l'action (en €)	0,20	0,20
Montant du capital social (en millions €)	19,5	19,5

Augmentation de capital en 2024

Le 7 février 2024, Sartorius Stedim Biotech S.A. a procédé au placement avec succès de 5 150 215 actions auprès d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé international par voie de constitution accélérée de livre d'ordres. Les nouvelles actions ont été émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires, au prix de 233,00 euros par action, générant un produit brut de 1,2 milliard d'euros. Les frais de transaction s'élèvent à 8,6 millions d'euros et étaient comptabilisés en capitaux propres en 2024. Par ailleurs, la charge d'impôt sur le résultat liée à ces frais de transaction a été directement comptabilisée en capitaux propres (2,1 millions d'euros). Sartorius AG, société mère de Sartorius Stedim Biotech S.A., a souscrit un montant d'environ 400 millions d'euros, ce qui représente environ un tiers de l'augmentation de capital. À l'issue de l'augmentation de capital, Sartorius AG détient environ 71,5 % du capital de la société (31 décembre 2023 : 73,6 %).

L'objectif principal de cette augmentation de capital était d'accélérer le désendettement du Groupe au-delà de la forte génération de trésorerie interne, puis de renforcer sa flexibilité stratégique globale. Conformément à cet objectif, Sartorius Stedim Biotech a remboursé, au cours de l'exercice de 2024, des prêts d'actionnaires obtenus auprès de Sartorius AG et de Sartorius Finance B.V. pour un montant nominal total de 830 millions d'euros (note 32).

Dividendes

Le Conseil d'administration soumettra une proposition à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires pour le versement d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, comme suit : le paiement d'un dividende net de 0,69 € par action (2024 : 0,69 €), soit une distribution totale de 67,1 millions d'euros, à l'exclusion des titres auto-détenus (en 2024, le montant versé était de 67,1 millions d'euros).

23. Intérêts minoritaires

Le montant des intérêts minoritaires inscrits au bilan consolidé s'élève à hauteur de 35,6 millions d'euros (37,2 millions d'euros en 2024) et concerne les filiales Sartorius Korea Biotech (participation du Groupe : 79 %) et Sartorius CellGenix (participation du Groupe : 76 %). Les 21 % restants des actions de Sartorius Korea Biotech sont soumis à une option d'achat exerçable. Le prix d'acquisition de ces intérêts minoritaires est variable et dépendra des performances commerciales futures de ces entités. Les 24 % restants des actions de Sartorius CellGenix sont soumis à des options d'achat et de vente exerçables en 2026 (note 36).

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Sartorius Korea Biotech LLC		
Chiffre d'affaires	154,2	145,0
Résultat net	7,8	9,2
Total de l'actif	85,8	78,5
Résultat attribué	1,6	1,9

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Sartorius CellGenix GmbH		
Chiffre d'affaires	25,4	41,3
Résultat net	-5,5	6,1
Total de l'actif	131,3	149,2
Résultat attribué	-1,3	1,5

24. Provisions pour retraites et avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

La majorité des entités du Groupe Sartorius Stedim Biotech verse des cotisations dans le cadre des régimes à cotisations définies, principalement liés à des régimes de retraite publics. En 2025, la charge totale comptabilisée pour ces régimes s'élève à 44,0 millions d'euros (en 2024 : 47,3 millions d'euros).

Régimes à prestations définies

Les provisions pour retraites et obligations similaires sont comptabilisées dans les états financiers consolidés du Groupe Sartorius Stedim Biotech, conformément aux principes actuariels. La norme IAS 19 (Avantages du personnel) prescrit l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») comme méthode d'évaluation. Outre les rentes tirées des pensions acquises et de l'espérance de vie, cette méthode tient compte des augmentations futures de salaires et de pensions.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent les taux d'intérêt observés à la date d'arrêté pour des obligations d'entreprise de premier ordre, libellées dans les devises concernées (principalement en euro) et présentant des maturités équivalentes. En l'absence d'obligations d'entreprises disponibles avec des échéances à long terme équivalentes, les taux d'intérêt sont déterminés par extrapolation.

En raison de l'évolution des conditions du marché et de l'économie, les hypothèses clés retenues peuvent différer des développements réels et provoquer des variations importantes des obligations de retraite et autres avantages post-emploi. Une analyse de sensibilité est présentée ci-après.

Les réévaluations des obligations (et actifs) au titre des régimes à prestations définies sont présentées dans les autres éléments du résultat global, conformément à la norme IAS 19.

Les pertes actuarielles, transférées aux réserves de retraite, proviennent principalement d'un changement du taux d'actualisation et s'élèvent à 1,5 million d'euros (2024 : -2,9 millions d'euros).

Un montant de 17,2 millions d'euros concerne en particulier les provisions pour régimes de retraite en Allemagne. Ces provisions totalisaient 19,6 millions d'euros en 2024 et comprenaient essentiellement des engagements directs au titre de régimes à prestations définies. Dans le cadre de ces engagements, les salariés acquièrent des droits pour chaque année de service rendue à l'entreprise. Les prestations dépendent du niveau de rémunération et de l'âge des salariés concernés. Ces engagements ne sont généralement pas couverts par des actifs. Un montant de 10,0 millions d'euros se rapporte aux prestations de retraite prévues

par la législation française, qui consistent en des indemnités versées par le Groupe aux employés lors de leur départ à la retraite (2024 : 9,4 millions d'euros).

L'évaluation des obligations concernant les avantages postérieurs à l'emploi repose sur les principales hypothèses actuarielles suivantes :

Pour l'Allemagne :

en %	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Taux d'actualisation	3,80	3,17
Taux d'augmentation future des salaires	3,00	3,00
Taux d'augmentation future des pensions de retraite	2,10	2,10

Pour la France :

en %	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Taux d'actualisation	3,80	3,30
Taux d'augmentation future des salaires	2,60	2,25

Les hypothèses de mortalité et d'invalidité s'appuient sur les tables « Richttafeln (RT) 2018 G » de Klaus Heubeck pour l'Allemagne et le tableau « INSEE F 2016-2018 » pour la France.

Les montants comptabilisés dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global se composent comme suit :

en millions €	2025	2024
Coût des services rendus au cours de la période	-2,7	-2,4
Coût des services passés	0,7	0,8
Charge nette d'intérêts	-0,9	-0,9
Coût des régimes à prestations définies comptabilisés en résultat	-2,9	-2,5
Rendement de l'actif du régime (intérêts exclus)	-0,1	-0,1
Réévaluations du régime	1,6	-2,8
Composantes comptabilisées en autres éléments du résultat global	1,5	-2,9
Total	-1,4	-5,4

Dans le compte du résultat, le coût des services courants au cours de la période est attribué selon l'affectation des salariés aux différentes fonctions.

Le montant des obligations liées aux régimes à prestations définies, présenté dans le bilan consolidé, est le suivant :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Valeur actuelle des obligations	56,1	56,4
Juste valeur des actifs du régime	-23,4	-22,8
Passif net	32,6	33,6

L'évolution de la valeur actualisée des obligations est détaillée ci-après :

en millions €	2025	2024
Valeur actuelle des obligations à l'ouverture	56,4	53,3
Coût des services rendus au cours de la période	2,7	2,4
Coût des services passés	-0,7	-0,8
Charges d'intérêts	1,4	1,6
Réévaluations du régime	-1,8	2,6
Écarts de conversion	-0,4	-0,7
Indemnités de départ à la retraite versées au cours de l'exercice	-2,6	-3,6
Cotisations des employés	0,7	0,7
Autres variations	0,3	0,9
Valeur actuelle des obligations à la clôture	56,1	56,4

Les réévaluations des passifs (ou actifs) des régimes à prestations définies se décomposent comme suit :

en millions €	2025	2024
Ajustements liés à l'expérience	0,8	0,3
Modifications liées aux hypothèses démographiques	0,0	0,1
Modifications liées aux hypothèses financières	-2,5	2,3
Total	-1,8	2,6

Actif du régime

en millions €	2025	2024
Actif du régime au 1^{er} janv.	22,8	23,0
Revenus d'intérêts	0,5	0,7
Rendement de l'actif du régime (intérêts exclus)	-0,1	-0,1
Réévaluations du régime	-0,1	-0,1
Paievements	-2,1	-2,7
Écarts de conversion	-0,5	-0,7
Cotisations des employés	0,7	0,7
Cotisations des employeurs	2,4	2,2
Autres variations	-0,1	-0,1
Actif du régime au 31 déc.	23,4	22,8

Composition de l'actif du régime

Les actifs des régimes se composent principalement de contrats d'assurance en Suisse ; ils n'incluent pas d'investissements majeurs en actions ou en dette. Sartorius Korea Biotech a déposé 6,5 millions d'euros (6,6 millions d'euros en 2024) en disponibilités et équivalents de trésorerie dans des banques locales.

Analyse de sensibilité

Une augmentation ou une diminution des hypothèses actuarielles aurait les impacts suivants sur les obligations au titre des régimes à prestations définies (un signe positif [+] indique une augmentation de l'obligation) :

2024 :

en millions €

Hypothèses démographiques

Espérance de vie	+1 an	-1 an
Impact	2,2	-2,2

Hypothèses financières

Taux d'actualisation	+100 bps	-100 bps
Impact	-5,2	6,5
Taux d'augmentation future des salaires	+50 bps	-50 bps
Impact	2,6	-2,4
Taux d'augmentation future des pensions de retraite	+25 bps	-25 bps
Impact	2,1	-2,0

2025 :

en millions €

Hypothèses démographiques

Espérance de vie	+1 an	-1 an
Impact	2,2	-2,2

Hypothèses financières

Taux d'actualisation	+100 bps	-100 bps
Impact	-4,9	6,1
Taux d'augmentation future des salaires	+50 bps	-50 bps
Impact	2,6	-2,5
Taux d'augmentation future des pensions de retraite	+25 bps	-25 bps
Impact	2,1	-2,0

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus peut ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation, car il est peu probable que les changements d'hypothèses se produisent de manière isolée. En outre, la valeur actuelle de ces obligations a été calculée en utilisant la même méthode que celle appliquée pour évaluer les obligations comptabilisées dans le bilan consolidé (méthode des unités de crédit projetées).

Analyse des échéances

Les flux de trésorerie non actualisés des obligations de retraite peuvent être répartis selon les échéances suivantes :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
< 1 an	2,8	2,9
1 - 5 ans	24,2	19,2
6 - 10 ans	25,7	20,9
> 10 ans	109,6	114,1
Total	162,4	157,1

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des régimes à prestations définies est de 13,7 années (14,3 années en 2024).

25. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation actuelle – juridique ou implicite – envers des tiers résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources est probable et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de l'obligation à la date de clôture.

La détermination du montant des obligations nécessite le recours à certaines estimations et hypothèses, notamment pour évaluer la probabilité et le montant des sorties futures de ressources. En règle générale, des estimations significatives interviennent dans la détermination des provisions liées aux contrats onéreux, aux coûts de garantie, aux obligations de préretraite, aux obligations de remise en état et de démantèlement d'actifs, ainsi qu'aux procédures judiciaires.

Autres provisions non courantes

en millions €	Paiements aux employés au titre de plan de préretraite	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janv. 2024	4,3	9,5	13,8
Écarts de conversion	0,0	0,1	0,1
Consommation	-1,8	-1,0	-2,8
Reprises	0,0	-0,2	-0,2
Dotations	3,2	1,1	4,4
Reclassement	0,0	-0,1	-0,1
Solde au 31 déc. 2024	5,7	9,4	15,1

en millions €	Paiements aux employés au titre de plan de préretraite	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janv. 2025	5,7	9,4	15,1
Écarts de conversion	0,0	-0,4	-0,4
Consommation	-2,2	-0,1	-2,3
Reprises	0,0	0,0	0,0
Dotations	2,7	1,6	4,3
Reclassement	0,0	0,1	0,1
Solde au 31 déc. 2025	6,2	10,6	16,8

Les autres provisions non courantes comprennent principalement des provisions pour plans de préretraite partielle, ainsi que des primes d'ancienneté (incluses dans le poste « Autres »). Ces engagements concernent principalement les sociétés allemandes du Groupe. Les régimes de préretraite partielle permettent aux employés de travailler à temps partiel pendant deux à cinq ans avant leur retraite officielle.

Conformément à la norme IAS 19, le montant des indemnités de départ pour des périodes futures doit être comptabilisé en résultat net sur la période de service concernée. Les gains et pertes actuariels, ainsi que le coût des services passés sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les provisions non courantes sont actualisées à leur valeur actuelle à la date de clôture. Pour 2025, le taux d'actualisation pour les salariés bénéficiant du plan de préretraite est de 2,5 % (2,6 % en 2024).

Depuis 2022, les obligations non courantes liées au programme d'intéressement à long terme (« Long-Term Incentive programme – LTI », note 44) sont également présentées dans la rubrique « Autres provisions non courantes ».

Provisions courantes

L'évolution des provisions courantes au cours des exercices 2024 et 2025 est détaillée ci-dessous :

en millions €	Garanties	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janv. 2024	8,7	5,4	14,1
Écarts de conversion	0,1	0,0	0,2
Consommation	-0,4	-0,4	-0,8
Reprises	-3,9	-1,8	-5,8
Dotations	6,0	3,4	9,5
Autres variations	0,0	0,1	0,1
Solde au 31 déc. 2024	10,6	6,7	17,3

en millions €	Garanties	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janv. 2025	10,7	6,7	17,4
Écarts de conversion	-0,3	-0,3	-0,5
Consommation	-1,1	-0,4	-1,5
Reprises	-4,0	-0,4	-4,4
Dotations	1,0	4,4	5,5
Autres variations	0,0	-0,1	-0,1
Solde au 31 déc. 2025	6,3	10,0	16,3

Les provisions pour garanties incluent notamment les coûts liés aux livraisons de remplacement et aux réparations. Des provisions pour risques spécifiques sont comptabilisées lorsque leur survenance est jugée plus probable qu'improbable. Les risques généraux de garantie sont évalués sur la base de l'expérience passée. Les autres provisions courantes comprennent notamment des contrats onéreux, des passifs incertains liés au personnel, ainsi que des provisions pour intérêts en lien avec des risques fiscaux.

26. Avantages sociaux

Les dettes au titre des avantages au personnel se décomposent comme suit :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Bonus et primes incitatives	56,6	40,1
Congés payés et heures supplémentaires	21,6	25,2
Autres	20,9	22,9
Avantages au personnel	99,1	88,2

27. Autres obligations financières | Engagements donnés et reçus

Le Groupe est exposé à des procédures judiciaires, des réclamations ainsi qu'à des litiges d'ordre fiscal, douanier, social ou autres, qui surviennent dans le cadre normal de ses activités. La direction n'anticipe pas que les coûts finaux nécessaires au règlement de ces litiges aient un effet défavorable significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, son compte de résultat ou ses flux de trésorerie. Cela vaut également pour le litige opposant la société slovène Sartorius BIA Separations d.o.o. Celle-ci est défenderesse dans un litige qui l'oppose à son ancienne société mère autrichienne, BIA Separations GmbH, dans le cadre de la procédure d'insolvabilité de cette dernière ouverte avant l'acquisition par le Groupe en 2020. En cas de réclamation, le Groupe bénéficie d'une clause de garantie de passif à l'encontre des vendeurs de la société.

28. Instruments financiers : principales méthodes comptables

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Les notes ci-après présentent une vue d'ensemble de l'incidence des instruments financiers sur les états financiers du Groupe Sartorius Stedim Biotech et transmettent des informations complémentaires sur les postes du bilan contenant des instruments financiers.

Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement les disponibilités et équivalents de trésorerie, les créances clients et prêts et les instruments financiers dérivés présentant une juste valeur positive.

Les passifs financiers du Groupe comprennent principalement des emprunts contractés auprès de Sartorius AG et Sartorius Finance B.V., des dettes fournisseurs, des dettes de location et des instruments financiers dérivés présentant une juste valeur négative. Les passifs financiers autres que les instruments financiers dérivés sont évalués au coût amorti.

La comptabilisation des instruments financiers respecte la norme IFRS 9 (Instruments financiers). Selon la norme IFRS 9, l'approche de classification et d'évaluation des actifs financiers repose à la fois sur le modèle économique de l'entité (détention jusqu'à l'encaissement, détention jusqu'à l'encaissement et à la vente, ou autres) dans lequel les actifs sont détenus, ainsi que sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie (critère « SPPI » : paiements constitués uniquement du principal et des intérêts). Aucune reclassification d'instruments financiers n'a eu lieu au cours de l'exercice.

En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, la norme IFRS 9 introduit un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les actifs financiers sont généralement considérés comme dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qui mettent en doute le recouvrement intégral des flux de trésorerie associés. Pour les créances commerciales, le groupe applique une approche simplifiée.

Outre les créances clients, les disponibilités et équivalents de trésorerie constituent l'actif financier le plus essentiel dans le bilan du Groupe à la date de clôture du 31 décembre 2025. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour ces actifs financiers en raison de leur caractère non significatif en termes de risque.

Au dernier arrêté, aucune dépréciation n'a été enregistrée au 31 décembre 2025 pour les autres actifs financiers évalués au coût amorti au titre des pertes de crédit attendues à 12 mois, compte tenu de l'historique de pertes non significatif du Groupe.

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur, déterminée selon la méthode de valorisation « mark-to-market » sur la base d'évaluations reconnues. Les justes valeurs sont basées sur les données de marché disponibles au moment du calcul de la valeur de ces dérivés et reflètent les estimations des conditions de marché à la fin de l'année. Les instruments qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture et pour lesquels aucune comptabilité de couverture n'est appliquée sont classés comme « détenus à des fins de transaction ». Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées soit en résultat, soit, dans le cas de relations de couverture, en autres éléments du résultat global.

Le Groupe applique les règles de comptabilité de couverture prévues par la norme IFRS 9. Sartorius Stedim Biotech utilise des contrats à terme pour couvrir les risques de flux de trésorerie résultant de la variation des taux de change liés aux ventes de produits et aux activités de production, et ne désigne que l'élément au comptant (« spot ») de l'instrument de couverture.

29. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie tous les placements à forte liquidité dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition. Cela comprend principalement les dépôts bancaires et les placements dans des fonds monétaires. Les placements dans les fonds monétaires présentent des risques de crédit inférieurs à ceux des dépôts bancaires et sont disponibles quotidiennement. Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont évalués au coût. Aux fins de l'établissement du tableau consolidé des flux de trésorerie, les disponibilités et équivalents de trésorerie sont définis conformément à ce qui précède. Au 31 décembre 2025, les disponibilités et équivalents de trésorerie s'élevaient à 426,1 millions d'euros (678,9 millions d'euros en 2024). Le détail portant sur les actifs liquides soumis à des restrictions est consultable dans les notes 41 et 4.

30. Créances clients courantes | Autres créances

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Créances clients tiers	156,5	227,9
Actifs contractuels (selon IFRS 15)	13,1	17,4
Créances clients sur les autres sociétés du Groupe Sartorius AG	23,3	20,6
Créances clients	192,8	265,9

Les valeurs comptables des créances clients et autres créances sont représentatives de leur juste valeur compte tenu de la date d'échéance et des risques de crédit. Les actifs contractuels sont comptabilisés en lien avec des contrats de construction spécifiques aux clients qui remplissent les conditions de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement, conformément à la norme IFRS 15 (note 9).

Au 31 décembre 2025, les droits relatifs aux créances clients d'un montant d'environ 307,8 millions d'euros (2024 : 269,7 millions d'euros) ont été cédés dans le cadre d'un programme d'affacturage. Les échéances des créances cédées sont inférieures à douze mois. Si les risques de défaut ainsi que les risques de change correspondants ont été intégralement transférés à l'acquéreur des créances, le Groupe conserve toutefois une partie du risque de retard de paiement. Au 31 décembre 2025, le montant maximal de ce risque conservé et figurant dans les créances clients avoisinait 2,7 millions d'euros (2024 : 2,8 millions d'euros). Ce risque maximal est calculé en fonction du volume des créances cédées et des coûts de financement potentiels supportés par le Groupe entre la date d'échéance contractuelle et le paiement tardif. Les passifs associés présentés dans les autres passifs financiers courants s'élèvent à 3,5 millions d'euros (2024 : 3,8 millions d'euros), dont la juste valeur atteignait 0,9 million d'euros (2024 : 0,9 million d'euros). La cession de créances a entraîné une diminution nette des créances de 304,2 millions d'euros (2024 : 266,9 millions d'euros). Le programme d'affacturage est organisé par le département de trésorerie du Groupe Sartorius AG. Dans le cadre de ce programme, toutes les sociétés participantes du Groupe Sartorius AG peuvent céder des créances pour un volume combiné de 200 millions d'euros et de 220 millions de dollars américains.

Le poste « Créances clients sur les autres sociétés du Groupe Sartorius AG » concerne naturellement les autres filiales du Groupe Sartorius (note 45). Les pertes de valeur sur les créances clients et autres créances sont comptabilisées au moyen de comptes de provisions distincts. Pour plus de détails sur la détermination des provisions pour dépréciation, veuillez-vous référer à la note 42.

31. Autres actifs financiers

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Instruments financiers dérivés	12,5	0,9
Autres actifs financiers	11,1	10,8
Actifs financiers courants	23,6	11,7

Le montant présenté au titre des instruments financiers dérivés correspond à la juste valeur des instruments de couverture du risque de change, principalement des contrats à terme (note 39).

Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des éventuelles pertes de valeur. La rubrique « Autres actifs financiers » comprend, entre autres, les créances de prêts sur d'autres entités du Groupe Sartorius AG pour un montant de 3,0 millions d'euros (en 2024 : 0,9 million d'euros).

32. Emprunts et dettes financières

en millions €	Solde au 31 déc. 2025	Dont passifs courants au 31 déc. 2025	Solde au 31 déc. 2024	Dont passifs courants au 31 déc. 2024
Dettes auprès des établissements de crédit	4,1	4,0	4,5	2,9
Emprunts auprès de Sartorius AG	0,4	0,4	0,2	0,2
Emprunts auprès de Sartorius Finance B.V.	2 419,7	552,4	2 719,3	36,5
Autres emprunts auprès des entités du Groupe Sartorius	0,5	0,5	0,0	0,0
Total des emprunts et dettes financières non courants	2 424,7	557,3	2 724,0	39,5

Le Groupe Sartorius Stedim Biotech Group a conclu des contrats de prêt avec sa société mère Sartorius AG ainsi que Sartorius Finance B.V. (une entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG), pour financer en premier lieu ces acquisitions. En septembre 2023, Sartorius Finance B.V. a émis des obligations non garanties à long terme pour un volume total de 3 milliards d'euros, assorties de coupons annuels fixes, destinés principalement à l'acquisition de Polyplus. Les principales caractéristiques de ces émissions sont présentées ci-dessous :

en millions €	Produit net pour l'émetteur	Montant nominal	Coupon annuel	Date d'échéance
Tranche 1 : 3 ans	646,9	650,0	4,250 %	14 septembre 2026
Tranche 2 : 6 ans	647,0	650,0	4,375 %	14 septembre 2029
Tranche 3 : 9 ans	840,3	850,0	4,500 %	14 septembre 2032
Tranche 4 : 12 ans	842,5	850,0	4,875 %	14 septembre 2035

Les financements obtenus dans le cadre de cette émission obligataire ont été entièrement rétrocédés au Groupe Sartorius Stedim Biotech, à des conditions identiques, sous forme de prêts à long terme non garantis. Outre le paiement des intérêts annuels, une commission de trésorerie est facturée, calculée sur la base des coûts réellement supportés, augmentés d'une marge de pleine concurrence. Comme l'année précédente, en 2025, le Groupe Sartorius Stedim Biotech a remboursé 10 % de chacune des quatre tranches de prêts aux actionnaires, soit un montant nominal de 300 millions d'euros.

L'ensemble des autres emprunts contractés auprès des actionnaires de Sartorius AG, d'un montant total de 530 millions d'euros, ont été intégralement remboursés au cours de l'exercice 2024.

En complément des emprunts à long terme décrits ci-dessus, le financement du Groupe Sartorius Stedim Biotech est assuré par une ligne de crédit mise à disposition par sa société mère Sartorius AG ainsi que par des lignes de crédit bilatérales à court terme supplémentaires accordées par des banques et disponibles jusqu'à nouvel ordre (note 41). Aucune de ces lignes de crédit ni des dettes financières n'est assortie de covenants.

33. Autres passifs financiers non courants

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Passif lié à la contrepartie conditionnelle dans le cadre des acquisitions	0,0	0,2
Passif lié à l'acquisition participations ne donnant pas le contrôle	0,0	79,5
Autres passifs	2,2	2,3
Total	2,2	81,9

Pour plus de détails sur les contreparties conditionnelles et les passif lié à l'acquisition d'intérêts minoritaires, présentés comme des passifs financières non courants lors de l'exercice précédent, se référer à la note 36.

34. Dettes fournisseurs

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dettes fournisseurs envers des tiers	269,5	274,6
Dettes fournisseurs auprès des autres sociétés du Groupe Sartorius AG	5,7	33,8
Dettes fournisseurs auprès des participations non consolidées	2,6	1,6
Total	277,8	310,0

35. Autres passifs financiers courants

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Passif lié à l'acquisition participations ne donnant pas le contrôle	71,3	0,0
Instruments financiers dérivés	0,7	16,2
Obligations de remboursement (IFRS 15)	43,8	21,3
Autres passifs	26,0	34,4
Total	141,7	71,9

Le passif lié à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle concerne notamment Sartorius CellGenix GmbH (note 36). Les instruments financiers dérivés représentent la juste valeur des instruments de couverture de change, tels que les contrats à terme (principalement liées au dollar américain, note 39). Les obligations de remboursement proviennent majoritairement d'accords de rabais basés sur le volume avec des clients.

36. Valeurs comptables et justes valeurs d'instruments financiers par catégorie

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers ventilés par catégorie d'instrument financier selon la norme IFRS 9 au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

en millions €	Catégorie selon la norme IFRS 9	Valeur comptable au 31 déc. 2025	Juste valeur 31 déc. 2025	Valeur comptable au 31 déc. 2024	Juste valeur 31 déc. 2024
Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées non consolidées	s.o.	10,3	10,3	16,1	16,1
Actifs financiers (non courant)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0,6	0,6	0,0	0,0
Actifs financiers (non courant)	Instruments de dette à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1,4	1,4	1,0	1,0
Actifs financiers (non courant)	Évalués au coût amorti	6,7	6,7	6,9	6,9
Actifs financiers (non courant)		19,0	19,0	24,0	24,0
Actifs contractuels (selon IFRS 15)	s.o.	13,1	13,1	17,4	17,4
Créances clients	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7,6	7,6	47,5	47,5
Créances clients	Évalués au coût amorti	172,1	172,1	201,1	201,1
Créances clients		192,8	192,8	265,9	265,9
Créances et autres actifs	Évalués au coût amorti	11,1	11,1	8,2	8,2
Actifs financiers (courant)	Instruments de dette à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0,0	0,0	2,6	2,6
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture ¹	s.o.	12,5	12,5	0,9	0,9
Autres actifs financiers (courant)		23,6	23,6	11,7	11,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Évalués au coût amorti	426,1	426,1	678,9	678,9
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers	2 424,7	2 541,4	2 724,0	2 882,6
Dettes fournisseurs	Passifs financiers	277,8	277,8	310,0	310,0
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture ¹	s.o.	0,7	0,7	16,4	16,4
Autres passifs financiers	Passifs financiers à la juste valeur : impact en compte de résultat	0,0	0,0	0,2	0,2
Autres passifs financiers	Passifs financiers	143,2	142,4	137,3	134,2
Autres passifs financiers		143,9	143,1	153,8	150,7

¹ Les montants comprennent la partie non désignée des contrats.

Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées sur la base des informations de marché disponibles à la date de clôture et les instruments financiers sont classés selon la hiérarchie à trois niveaux définis par la norme IFRS 13.

Pour le niveau 1, les instruments financiers sont calculés sur la base des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Pour le niveau 2, les instruments financiers sont calculés sur la base

de données observables de marché sur la base des prix du marché pour des instruments similaires. Pour le niveau 3, les instruments financiers s'appuient sur les données non observables de marché.

Au 31 décembre 2025, les contreparties conditionnelles liées aux acquisitions de BIA Separations et de Xell, précédemment évaluées à la juste valeur, sont arrivées à échéance. Dans les deux cas, aucun paiement supplémentaire du prix d'acquisition basé sur le chiffre d'affaires généré ne sera effectué. Les passifs liés à ces contreparties conditionnelles ont donc été décomptabilisés au 31 décembre 2025. La valeur de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de BIA Separations à la dernière date de clôture, le 31 décembre 2024 (valeur : 0,2 million d'euros), a été comptabilisée en compte de résultat en 2025.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture sont principalement des instruments dérivés sous forme de contrats de change à terme. Ils ont été évalués sur la base des taux de change cotés sur les marchés des devises et des courbes de taux d'intérêt disponibles (niveau 2). Par ailleurs, les créances clients des entités participant au programme d'affacturage, classées dans le portefeuille « détenu pour encaissement et vente », sont évaluées à la juste valeur. En raison de leurs courtes échéances et de leurs faibles risques de crédit (note 42), leur évaluation suit la même approche que celle des créances clients évaluées au coût amorti.

Les justes valeurs présentées pour les passifs financiers comptabilisés au coût amorti, et notamment les engagements envers Sartorius AG, Sartorius Finance B.V. et les banques, ont été déterminés sur la base de la courbe des taux d'intérêt du marché, en tenant compte des écarts ou « spreads » de crédit indicatifs actuels (niveau 2). Comme lors de l'exercice précédent, les seuls emprunts significatifs pour un montant de 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2025 (2024 : 2,7 milliards d'euros) proviennent du financement majeur établi en septembre 2023 (voir note 32). Les justes valeurs de ces emprunts reposent sur la valorisation des obligations sous-jacentes de Sartorius Finance B.V. pour lesquelles des valeurs de marché sont disponibles (niveau 2). Les taux d'intérêt varient entre 2,7% et 4,1% pour ces obligations (2024 : 2,8% et 4,0%), selon les données de marché actuelles.

La dette incluse dans les autres passifs financiers au titre de l'acquisition d'intérêts minoritaires dans la filiale Sartorius CellGenix GmbH est évaluée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe applique l'option consistant à comptabiliser directement en capitaux propres toute variation de valeur. Ce passif correspond à une option de vente (« put option ») détenue par les actionnaires minoritaires et arrive à échéance en 2026. Le montant du prix d'achat des actions à acquérir dépend du chiffre d'affaires des années 2023 à 2025. Sur cette base, la dette relative des 24% restants d'actions en circulation s'élève à 71,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (2024 : 79,5 millions d'euros).

Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers non mentionnés ci-dessus approchent leur valeur comptable en raison de leurs échéances principalement à court terme. Le risque maximal de perte de crédit est reflété par les valeurs comptables des actifs financiers comptabilisés dans le bilan consolidé.

Le Groupe comptabilise les transferts entre niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la fin de la période au cours de laquelle le changement survient. Aucun transfert entre niveaux n'a été constaté au cours de l'exercice.

37. Les gains et pertes nets sur instruments financiers

Les gains et pertes nets des différentes catégories d'instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

Catégories selon la norme IFRS 9 en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Actifs financiers évalués au coût amorti	-2,6	3,3
Actifs et passifs financiers à la juste valeur : impact en compte de résultat	-3,4	1,6
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-2,1	-1,2
Passifs financiers évalués au coût amorti	-6,2	-1,6

Le résultat net des actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprend principalement les effets de conversion des devises et les variations de provisions pour pertes de valeur.

Le résultat net des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend essentiellement les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non désignés comme instruments de couverture ainsi que les produits et charges d'intérêt relatifs à ces instruments financiers, ainsi que les variations des passifs financiers résultant des accords de contrepartie conditionnelle (note 36).

Le résultat net des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se rapporte aux créances qui ne sont pas uniquement détenues en vue de l'encaissement des flux de trésorerie contractuels mais qui peuvent être cédées dans le cadre du programme d'affacturage.

Le résultat net des passifs évalués au coût amorti comprend principalement les effets de la conversion des devises étrangères.

Le total des produits et charges d'intérêts au titre des actifs et passifs financiers, principalement les prêts aux actionnaires (note 32), qui ne sont pas évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global, s'établit comme suit :

en millions €	2025 12 mois	2024 12 mois
Produits financiers	13,1	19,8
Charges d'intérêts	-122,4	-132,7

38. Gestion du capital et des risques financiers

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Sartorius Stedim Biotech vise à garantir la stabilité financière et la flexibilité nécessaires au maintien des activités opérationnelles de l'ensemble des sociétés du Groupe, ainsi qu'à la préservation de marges de manœuvre stratégique à long terme. Les objectifs de la gestion financière sont d'assurer une liquidité permanente, de réduire les risques financiers et d'optimiser les coûts d'investissement en capital. Les principaux indicateurs dans ce contexte englobent l'endettement net, le ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'EBITDA courant à la dette nette, et le ratio de fonds propres. Dans ce contexte, la dette nette inclut les passifs financiers présentés (note 32) et la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 29).

Les indicateurs clés de gestion du capital sont les suivants :

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Ratio de fonds propres en %	51,7%	48,7%
Endettement financier net en millions d'euros	2 173,1	2 190,6
Ratio de la dette nette sur EBITDA courant	2,38	2,81

Objectifs de la gestion des risques financiers

Le département Trésorerie du Groupe Sartorius Stedim Biotech est centralisé au sein de la société Sartorius Corporate Administration GmbH, une filiale de Sartorius AG. Ce département centralisé fournit des services à l'ensemble des sociétés du Groupe Sartorius, y compris celles affiliées au Groupe Sartorius Stedim Biotech, et coordonne l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Par ailleurs, le département Trésorerie assure le suivi et le contrôle des risques financiers et cartographie, dans un rapport de synthèse interne, les risques en fonction de leur gravité et de leur portée. Dans cette analyse, se retrouvent principalement les risques de change, les risques de variation des taux d'intérêt, les risques de liquidité et les risques de crédit.

Le Groupe Sartorius Stedim Biotech s'efforce de minimiser l'impact du risque des risques de change et de variation des taux d'intérêt en ayant recours à des instruments financiers primaires ou dérivés appropriés. Les opérations de couverture et leur contrôle sont effectués par des collaborateurs distincts. Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture.

39. Gestion des risques de taux de change et de la comptabilité de couverture

Le Groupe est exposé au risque de change car environ 40 % de son chiffre d'affaires est généré en dollars américains et, dans une moindre mesure, dans d'autres devises étrangères. Grâce à son réseau mondial, le Groupe peut compenser une grande partie des revenus libellés en devises étrangères par des coûts engagés dans les mêmes devises. La part des revenus générée dans les devises étrangères qui dépasse ces coûts, appelée exposition nette aux devises, est couverte selon un modèle de « cash flow at risk » (CfAR) dans les limites d'un budget de risque prédéterminé, à l'aide des instruments financiers dérivés. Les ratios de couverture obtenus varient généralement entre 0 % et 80 % pour les devises concernées. Le Groupe applique généralement une stratégie de couverture échelonnée, couvrant une période allant jusqu'à 12 mois à l'avance. Les mesures prises dans le cadre de la stratégie de couverture sont réexaminées à intervalles réguliers afin de les adapter aux fluctuations des devises.

Pour la couverture de change, le Groupe utilise des contrats à terme. Ces contrats garantissent le droit, tout en créant l'obligation, de vendre un montant déterminé de devise étrangère à une date d'échéance et à un taux de change spécifique contre l'euro. Le profit ou la perte résultant de la différence entre le taux de change actuel et le taux préalablement fixé est généralement comptabilisé en produit ou en charge dans le résultat net.

À la date de clôture, des contrats à terme d'un montant de 297,7 millions d'euros (297,2 millions d'euros en 2024) ont été conclus pour couvrir le risque de fluctuation de la parité du taux de change EUR|USD. Ce montant couvre environ 60 % de l'exposition nette attendue au dollar américain pour une période de 12 mois. Par ailleurs, d'autres devises étrangères ont fait l'objet de stratégie de couvertures mais pour des volumes plus modestes.

Les tableaux ci-après présentent les contrats de couverture du risque de change en vigueur à la date de clôture :

31 déc. 2024 en millions d'euros	Échéance : 1 - 12 mois	Échéance au bout d'un an	Montant nominal	Prix d'exercice moyen
Contrat à terme EUR/USD	290,6	6,6	297,2	1,10
Contrat à terme EUR/SGD	55,7	0,0	55,7	1,45
Contrat à terme EUR/JPY	37,7	0,0	37,7	159,55
Contrat à terme EUR/CAD	13,6	0,0	13,6	1,50
Contrat à terme EUR/SEK	12,5	0,0	12,5	11,45
Contrat à terme EUR/GBP	3,0	0,0	3,0	0,83

31 déc. 2025 en millions d'euros	Échéance : 1 - 12 mois	Échéance au bout d'un an	Montant nominal	Prix d'exercice moyen
Contrat à terme EUR/USD	297,7	0,0	297,7	1,16
Contrat à terme EUR/SGD	54,8	0,0	54,8	1,48
Contrat à terme EUR/CHF	18,1	0,0	18,1	0,92
Contrat à terme EUR/CAD	10,4	0,0	10,4	1,58
Contrat à terme EUR/JPY	33,4	0,0	33,4	165,36
Contrat à terme EUR/SEK	9,5	0,0	9,5	11,11

Le Groupe mesure le risque de change à l'aide d'un modèle de cash flow at Risk (CfaR). L'analyse repose sur les flux entrants et sortants attendus en devises étrangères (expositions nettes). Le risque global de change, obtenu en agrégeant les valeurs absolues de ces expositions nettes, s'établit comme suit à la date de clôture, pour les 12 mois à venir :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Exposition en devises étrangères	966,6	979,7
- Dont positions courtes	100,8	101,4

La position de risque du Groupe est reflétée par le CfaR résiduel après examen de toutes les activités de couverture. L'approche CfaR tient compte de l'impact potentiel des fluctuations de change sur les flux de trésorerie en devises étrangères (par rapport à l'euro) en s'appuyant sur une distribution des probabilités. A cet égard, les covariances des devises étrangères, pondérées par les expositions nettes, sont utilisées comme facteurs d'entrée pour l'estimation de la volatilité du portefeuille, déterminante pour le calcul du CfaR. Les corrélations entre les devises sont prises en compte ce qui permet de tempérer le risque lors de l'agrégation.

L'impact négatif potentiel sur l'EBITDA est déterminé pour chaque devise sur la base des taux de change réels et des expositions nettes, en présentant un niveau de confiance de 95 % pour les 12 prochains mois. Le tableau suivant illustre l'impact négatif potentiel pour le Groupe selon l'approche CfaR, sur la même période :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Cash flow at risk	28,5	22,3

Comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont évalués lors de leur acquisition au coût, puis à leur juste valeur aux dates ultérieures de clôture. Les variations de valeur des instruments financiers dérivés sont généralement comptabilisées dans le compte de résultat à la date de clôture.

Lorsque les instruments financiers dérivés servent à couvrir le risque de flux de trésorerie liés aux risques de change et qu'ils répondent aux conditions d'une couverture comptable prévue par la norme IFRS 9, les ajustements de valeur de la partie efficace de l'instrument sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. En 2025, ces ajustements cumulés atteignaient de 4,2 millions d'euros (contre un montant de -28,1 millions d'euros en 2024). Seul l'élément comptant ou « spot » des contrats à terme utilisés pour couvrir les risques de flux de trésorerie est désigné comme instrument de couverture. Les montants comptabilisés initialement en capitaux propres sont retraités en résultat net au cours de la période lorsque les transactions couvertes affectent le résultat net. Les variations des réserves de couverture figurent au tableau des variations des capitaux propres. La partie non désignée ou inefficace des instruments de couverture est quant à elle comptabilisée dans le résultat financier du compte de résultat.

Le rapport économique entre l'instrument de couverture et l'élément sous-jacent, ainsi que l'efficacité de l'opération de couverture sont déterminés sur la base de la cohérence des caractéristiques contractuelles significatives des transactions (« critical term match »). À ce titre, le Groupe procède à une analyse qualitative de ces critères. L'inefficacité de la couverture peut être identifiée lorsque la mise en place et les valeurs des transactions futures s'écarte des hypothèses initiales ou lorsque le Groupe observe une variation significative du risque de crédit de ses contreparties. Pour les éléments couverts désignés, le ratio de couverture est de 100 %.

Le tableau suivant détaille les effets des instruments de couverture liés aux risques de change affectant la structure financière et les performances du Groupe :

en millions €	Instruments de couverture à la juste valeur positive	Instruments de couverture à la juste valeur négative	Variation de la valeur des instruments de couverture	Montant nominal
Contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2024	0,2	-11,9	-11,7	419,8
Contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2025	15,4	0,1	15,5	423,7

Les variations de valeur des éléments couverts correspondent aux variations de valeur des instruments de couverture, mais de signe opposé. Les instruments de couverture dont la juste valeur est positive sont classés dans le bilan au poste « Actifs financiers (non courants) » ou « Autres actifs financiers (courants) ». Les instruments de couverture dont la juste valeur est négative sont retraités dans le bilan au poste « Autres passifs financiers (non courants) » ou « Autres passifs financiers (courants) ».

40. Gestion des risques de taux d'intérêt

Le Groupe Sartorius Stedim Biotech est principalement financé par l'intermédiaire de sa société mère Sartorius AG et de Sartorius Finance B.V., une entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG. Les principaux emprunts sont souscrits à taux d'intérêt fixes (note 32), ce qui limite l'exposition du Groupe aux risques de taux d'intérêt. Afin de maîtriser ce risque, un ratio approprié entre les financements à taux fixe et à taux variable est généralement maintenu. Comme lors de l'exercice précédent, aucun prêt à taux variables n'est accordé par Sartorius AG et Sartorius Finance B.V., au 31 décembre 2025. Par conséquent, l'évolution des taux d'intérêt du marché n'aurait eu aucun d'impact sur les résultats du Groupe. De même que l'année précédente, au 31 décembre 2025, le Groupe ne détenait aucun instrument dérivé de taux d'intérêt en cours destiné à couvrir le risque de hausse des taux d'intérêt.

Outre les emprunts décrits ci-dessus, le financement du Groupe Sartorius Stedim Biotech est garanti par une ligne de crédit à taux d'intérêt variable mise à disposition par sa société mère, Sartorius AG. Il existe par ailleurs des lignes de crédit bilatérales à taux d'intérêt variables. Compte tenu du faible degré d'utilisation des lignes de crédit au 31 décembre 2025, les risques liés à l'évolution des taux d'intérêt du marché ne sont pas significatifs pour le Groupe (note 41).

41. Gestion du risque de liquidité

L'échéancier des passifs financiers, hors instruments financiers dérivés, se présente comme suit :

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2024	Flux de trésorerie au 31 déc. 2024	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières	2 724,0	3 570,0	125,3	1 587,4	1 857,3
Contrats de location-financement	145,5	172,8	30,1	76,7	66,0
Dettes fournisseurs	310,0	310,0	310,0	0,0	0,0
Autres passifs (instruments dérivés exclus)	137,4	137,9	55,7	82,3	0,0
Passifs financiers	3 316,9	4 190,8	521,1	1 746,4	1 923,3

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2025	Flux de trésorerie au 31 déc. 2025	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières	2 424,7	3 098,1	633,5	844,2	1 620,3
Contrats de location-financement	174,6	240,2	30,5	82,0	127,7
Dettes fournisseurs	277,8	277,8	277,8	0,0	0,0
Autres passifs (instruments dérivés exclus)	143,2	143,2	141,0	2,2	0,0
Passifs financiers	3 020,2	3 759,3	1 082,8	928,4	1 748,1

Les flux de trésorerie figurant dans les tableaux ci-dessus comprennent les paiements prévus non actualisés liés aux passifs financiers, y compris les paiements d'intérêt calculé à partir des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Les emprunts et dettes financières comprennent les emprunts contractés auprès de la société mère Sartorius AG ainsi que Sartorius Finance B.V. Les autres passifs comprennent notamment la dette liée à l'acquisition éventuelle des intérêts minoritaires de Sartorius CellGenix GmbH (note 36).

Les tableaux suivants présentent l'analyse de liquidité des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change (note 39) sur la base de flux de trésorerie non actualisés :

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2024	Flux de trésorerie au 31 déc. 2024	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans
Réalisation brute					
Contrats à terme	16,4	16,6	16,4	0,2	0,0
Sorties de trésorerie		432,2	425,4	6,8	0,0
Entrées de trésorerie		-415,6	-409,0	-6,6	0,0
Instruments financiers dérivés	16,4	16,6	16,4	0,4	0,0

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2025	Flux de trésorerie au 31 déc. 2025	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans
Réalisation brute					
Contrats à terme	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0
Sorties de trésorerie		124,1	124,1		
Entrées de trésorerie		-123,4	-123,4		
Instruments financiers dérivés	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0

Le Groupe maîtrise le risque de liquidité en maintenant des lignes de crédit et des facilités supplémentaires auprès des banques, en assurant un suivi continu des flux de trésorerie prévisionnels et réalisés, et en gérant les profils d'échéance des actifs et passifs financiers. Il n'est pas attendu que les sorties de trésorerie surviennent à des moments ou pour des montants sensiblement différents.

La ligne de crédit fournie par le Groupe Sartorius AG, d'un montant total pouvant atteindre 260 millions d'euros à taux d'intérêt variables, a été utilisée à hauteur de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2025 (2024 : 0,2 millions d'euros). Par ailleurs, à la date de clôture, le Groupe disposait de lignes de crédit bilatérales à court terme supplémentaires accordées par des banques, à taux d'intérêt variable et révocables à tout moment, pour un montant avoisinant 129 millions d'euros (2024 : 111 millions d'euros). Comme l'année précédente, ces lignes n'étaient pas utilisées de manière significative.

Les fonds en liquidités présents localement dans certains pays (par exemple, la Chine et l'Inde) ne sont disponibles pour le Groupe que pour des transactions transfrontalières soumises à des contrôles des changes. Pour les restrictions concernant les fonds détenus par les entités russes du Groupe, veuillez consulter la note 4.

42. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Groupe si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des créances clients. En outre, le Groupe est exposé au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés présentant une juste valeur positive et, dans une faible mesure, aux flux de trésorerie contractuels provenant des titres de créance.

Le risque de crédit est géré de manière centralisée au sein du Groupe par le service de gestion de la trésorerie. Pour les contreparties telles que les banques et les institutions financières, la solvabilité est surveillée en continu afin de détecter à un stade précoce toute augmentation du risque de crédit. En l'absence de nouvelles informations, le Groupe considère que les actifs financiers concernés présentent toujours un faible risque de crédit.

Des limites de risque sont attribués aux clients, principalement en fonction du volume d'affaires, de l'expérience passée et de l'évaluation de la solvabilité du client. Le respect de ces limites est régulièrement vérifié par la direction compétente. Dans certains cas, le Groupe perçoit des paiements anticipés (acomptes) ou exige des lettres de crédit pour éviter les risques de crédit. Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit par client ou par zone géographique.

Pour certaines créances clients, le Groupe peut bénéficier de contreparties, telles que des garanties pouvant être utilisées dans le cadre d'accords contractuels au cas où le client ne respecterait pas ses obligations contractuelles de paiement.

Dépréciation des créances clients et des actifs contractuels

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9, qui impose la comptabilisation des pertes de crédit attendues, revêt une importance particulière pour les créances clients et les actifs contractuels du Groupe conformément à la norme IFRS 15. Le Groupe applique l'approche simplifiée de la norme IFRS 9 aux créances clients et aux actifs contractuels. Ainsi, les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées pour ces actifs. Le point de départ du nouveau modèle de dépréciation est une analyse des taux historiques réels de pertes de crédit. Ceux-ci sont ajustés en tenant compte des informations prospectives et des effets des changements actuels dans l'environnement macroéconomique, si ceux-ci sont significatifs. En raison du faible niveau des pertes de crédit historiques, le Groupe détermine actuellement les pertes de crédit attendues pour l'ensemble du portefeuille de créances clients. Néanmoins, les taux de pertes historiques sont analysés régulièrement de manière plus détaillée afin d'appliquer, le cas échéant, des taux de pertes différenciés à différents portefeuilles. En 2025, aucun changement significatif concernant le risque de crédit du portefeuille de clients biopharmaceutiques du Groupe n'a été observé. En raison de la concentration du Groupe sur l'industrie biopharmaceutique, généralement stable et relativement indépendante des évolutions macroéconomiques (elle devrait connaître une croissance supérieure à la moyenne à long terme), le Groupe n'enregistre actuellement aucun impact significatif des informations prospectives sur les pertes de crédit attendues.

Les actifs contractuels sont liés à des projets pour des clients spécifiques ou particuliers du Groupe. Il est donc considéré que les taux de pertes appliqués aux créances clients constituent une approximation appropriée des taux de pertes applicables aux actifs contractuels. En conséquence, aucune distinction supplémentaire n'est opérée entre les créances clients et les actifs sur contractuels

Sur cette base, les provisions pour dépréciations des créances clients et des actifs contractuels étaient déterminées comme suit au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

31 déc. 2025 en millions d'euros	En cours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
Valeur comptable brute des créances clients	135,1	20,6	6,1	6,1	25,9	193,9
Valeur comptable brute des actifs contractuels	13,1	0,0	0,0	0,0	0,0	13,1
Provisions pour dépréciation	0,1	0,1	0,1	0,1	13,8	14,2

31 déc. 2024 en millions d'euros	En cours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
Valeur comptable brute des créances clients	220,2	5,1	5,1	3,1	28,2	261,8
Valeur comptable brute des actifs contractuels	17,4	0,0	0,0	0,0	0,0	17,4
Provisions pour dépréciation	0,2	0,1	0,0	0,5	12,6	13,3

Les pertes sur créances attendus sont déterminées sur la base d'un taux de perte de 0,05 %. En complément, des dépréciations sont établies sur la base d'analyses individuelles. Le nombre de jours de retard constitue un

critère essentiel dans ce contexte. Un défaut est généralement perçu lorsqu'il n'existe plus d'espoir raisonnable de recouvrer un actif financier. Dans un tel cas, les créances respectives sont décomptabilisées.

Les variations des provisions pour dépréciation des créances clients et des actifs contractuels sont présentées ci-dessous :

en millions €	2025	2024
Provisions pour dépréciation à l'ouverture de l'exercice	-13,3	-13,5
Augmentation pendant l'exercice	-5,8	-4,4
Reprises et consommation	1,8	2,3
Recouvrement des montants précédemment dépréciés	2,3	2,4
Écarts de conversion	0,9	-0,2
Provisions pour dépréciation à la clôture de l'exercice	-14,2	-13,3

Dépréciation des autres actifs financiers

Outre les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les actifs financiers les plus significatifs dans le bilan du Groupe à la date de clôture du 31 décembre 2025. Les pertes de crédit attendues sont surveillées à intervalles réguliers. En raison de la haute solvabilité des contreparties et des échéances courtes, la dépréciation qui devrait être comptabilisée pour ces actifs financiers est non significative. Par conséquent, aucune dépréciation n'est enregistrée pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Pour les autres actifs financiers évalués au coût amorti, aucune dépréciation au titre des pertes de crédit attendues pour les douze mois n'est constatée au 31 décembre 2025, eu égard au caractère non significatif des pertes de crédit historiques. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, généralement perçu lorsqu'un paiement est échu depuis plus de 30 jours, les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées pour l'actif financier correspondant. Un défaut est généralement perçu lorsqu'il n'existe plus d'espoir raisonnable de recouvrer un actif financier, ce qui est en principe le cas lorsque les paiements sont échus depuis plus de 90 jours. À la date de clôture, aucun indice d'augmentation significative du risque de crédit n'a été identifié. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent la perte de crédit maximale pour ces actifs à la fin de la période de reporting.

43. Autres risques liés aux instruments financiers

À la date de clôture, le Groupe Sartorius Stedim Biotech n'était pas exposé au risque de volatilité du cours des actions. La seule exception concerne la rémunération des membres de la haute direction qui perçoivent une partie de leur rémunération (à long terme) dont l'un des paramètres de valorisation est le cours de l'action de Sartorius AG (note 44).

44. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe Sartorius Stedim Biotech participe à un programme d'intéressement à long terme (« Long-Term Incentive programme – LTI ») introduit au cours de l'exercice 2022 par le Groupe Sartorius AG. Le programme LTI constitue une composante de rémunération à long terme destinée à certains salariés occupant des postes de direction au sein du Groupe. Au début de chaque année civile, chaque participant se voit attribuer des actions préférentielles virtuelles de Sartorius AG, lesquelles donnent lieu à un paiement en numéraire après une période de quatre ans. En conséquence, les paiements relatifs aux tranches d'actions virtuelles attribuées en 2022, 2023, 2024 et 2025 sont prévus respectivement au cours des premiers trimestres de 2026, 2027, 2028 et 2029. Le nombre d'actions virtuelles varie en fonction des performances réalisées sur les quatre années précédant la période de versement. Des objectifs sont définis selon trois axes pondérés de manière égale : la croissance organique du chiffre d'affaires, la marge EBITDA courant et la maîtrise des émissions de

CO₂. L'évaluation des obligations de paiement fondé sur des actions repose sur la performance réalisée à ce jour, sur les hypothèses de performance future au cours des années restantes et ce jusqu'à la date du paiement, ainsi que sur le cours actuel de l'action de Sartorius AG. En 2025, les charges du personnel lié au programme LTI, y compris les effets de l'évaluation à la juste valeur s'élevaient à 0,5 million d'euros (2024 : 0,0 million d'euros). La juste valeur de l'obligation s'élevant à 0,7 million d'euros à la date de clôture du 31 décembre 2025 (2024 : 0,2 million d'euros), est renseignée au poste de « Autres provisions non courantes » (note 25).

4.8 Autres informations

Les états financiers consolidés ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Faits marquants après la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu après la date de clôture.

Effectifs

L'effectif moyen employé durant l'exercice s'élève à 10 098 personnes en 2025 (10 215 personnes en 2024).

45. Parties liées

Descriptif général

L'actionnaire majoritaire de Sartorius Stedim Biotech S.A. est Sartorius AG, qui détient une participation majoritaire dans la société à hauteur de 71,5% du capital et à environ 83% des droits de vote. Le Groupe Sartorius est organisé en deux divisions : la division « Bioprocess Solutions » (principalement gérée par le Groupe Sartorius Stedim Biotech) et la division « Laboratoires, Produits et Services » (principalement gérée par les autres sociétés du Groupe Sartorius). Du fait de cette structure, il détient deux filiales dans la plupart des pays où le Groupe est présent et que ces dernières partagent les locaux, le personnel et d'autres ressources. Par ailleurs, les sociétés du Groupe allemand assurent diverses fonctions centrales et fournissent, en conséquence, des services aux entités à travers le monde. La société Sartorius Corporate Administration GmbH, filiale à 100% de Sartorius AG, regroupe diverses fonctions exclusivement dédiées aux enjeux du Groupe, telles que des services financiers, de ressources humaines, de technologie de l'information, de relations investisseurs, de marketing et juridique. Ces prestations sont facturées au sein du Groupe et aussi, dans une large mesure, à Sartorius Stedim Biotech. Les méthodes et principes de détermination des refacturations entre les entités du Groupe Sartorius Stedim Biotech et les autres entités du Groupe Sartorius AG sont demeurés inchangés depuis le 31 décembre 2024.

Les structures décrites conduisent à diverses relations et transactions avec les parties liées. Les transactions entre Sartorius Stedim Biotech S.A. et ses filiales (note 7) ont été éliminées lors de la consolidation et ne sont pas mentionnées dans la présente note. Des détails sur les transactions entre le Groupe Sartorius Stedim Biotech et les autres parties liées, appartenant au Groupe Sartorius, sont mentionnés ci-après.

Un contrat de service à long terme existe avec une coentreprise (« joint venture ») pour lequel des dépenses de 11,8 millions d'euros ont été engagées dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice (contre 10,9 millions d'euros l'exercice précédent). Les dettes commerciales associées s'élevaient à 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 1,4 million d'euros l'exercice précédent). Sur la base des dépenses de l'exercice, les engagements estimés sur la durée du contrat, jusqu'à fin 2033, s'élèvent à environ 94 millions d'euros (contre 98 millions d'euros l'exercice précédent).

Ventes, achats et commissions

Dans certains domaines d'activité, des sociétés du Groupe Sartorius agissent en tant que sous-traitants pour le Groupe Sartorius Stedim Biotech et vice versa. Les transactions correspondantes sont détaillées dans le tableau ci-dessous comme « chiffre d'affaires » et « achats ». Par ailleurs, certains groupes de produits du portefeuille Sartorius Stedim Biotech sont commercialisés par d'autres entités Sartorius. En contrepartie de

l'organisation de ces ventes, le Groupe Sartorius Stedim Biotech verse des commissions, généralement calculées en pourcentage du chiffre d'affaires généré.

en millions €	Chiffre d'affaires 2025	Achats 2025	Commissions 2025	Créances clients au 31 déc. 2025	Dettes fournisseurs au 31 déc. 2025
Parties liées du Groupe Sartorius	100,6	19,3	1,4	30,1	2 426,3

en millions €	Chiffre d'affaires 2024	Achats 2024	Commissions 2024	Créances clients au 31 déc. 2024	Dettes fournisseurs au 31 déc. 2024
Parties liées du Groupe Sartorius	97,0	23,7	1,1	25,8	2 753,3

Frais de gestion et autres frais liés aux actionnaires

Le conseil d'administration de Sartorius AG (société mère allemande de Sartorius Stedim Biotech) assure également dans une large mesure la direction du Groupe Sartorius Stedim Biotech. Des « frais de gestion » sont facturés à ce titre à Sartorius Stedim Biotech GmbH. En outre, deux des membres du conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech S.A. sont également membres du conseil d'administration de Sartorius AG. Conformément à la politique de rémunération introduite en 2022 (voir le rapport de gouvernance sur les rémunérations pour plus de détails), les membres du conseil d'administration concernés reçoivent désormais une rémunération distincte de Sartorius Stedim Biotech S.A. Celle-ci est initialement versée par Sartorius AG puis remboursée par Sartorius Stedim Biotech S.A.

L'utilisation du nom de marque Sartorius par les entités du Groupe Sartorius Stedim Biotech donne lieu à une redevance de marque. Les autres fonctions relatives aux actionnaires telles que la consolidation comptable, la mise en conformité (compliance) et la relation investisseur du Groupe sont assurées par la société Sartorius Corporate Administration GmbH, en Allemagne. Ces services sont facturés à Sartorius Stedim Biotech S.A.

Le tableau ci-dessous récapitule les frais décrits :

en millions €	2025	2024
Frais de gestion facturés à Sartorius Stedim Biotech GmbH	3,8	2,5
Remboursement de la rémunération des membres du conseil d'administration	1,7	1,3
Redevances et frais de licence de marque	19,6	12,0
Autres fonctions liées aux actionnaires	1,8	2,2

Emprunts

Les emprunts contractés par le Groupe Sartorius Stedim Biotech auprès de sa société mère Sartorius AG et de Sartorius Finance B.V. sont détaillés à la note 32. Les conditions associées, telles que les taux d'intérêt et les frais de trésorerie, y sont également précisées. Les charges d'intérêts afférentes sont présentées à la note 12.

Frais administratifs et coûts partagés

Comme décrit ci-dessus, les sociétés du groupe partagent, dans la plupart des pays, certaines fonctions et certains coûts. Les contrats sous-jacents comprennent principalement des accords de partage de locaux et de fonctions administratives centrales, tels que la comptabilité et le contrôle de gestion, la gestion des ressources humaines et les services informatiques. À ce titre, les sociétés concernées facturent les loyers, salaires, charges sociales et autres dépenses de fonctionnement, ainsi qu'une marge bénéficiaire au prorata des services qu'elles fournissent.

Le contrat le plus important dans ce contexte est celui conclu entre Sartorius Stedim Biotech GmbH (Allemagne) et Sartorius Corporate Administration GmbH. Cette dernière fournit toutes les fonctions administratives et de service centrales à Sartorius Stedim Biotech GmbH et à d'autres sociétés du Groupe. Le calcul des frais de service inclut

généralement une majoration basée sur les principes de pleine concurrence pour les tâches routinières, conformément aux directives de l'OCDE et de l'UE (par exemple, coût majoré de 3%).

En 2025, des services d'un montant d'environ 103,7 millions d'euros ont été fournis à Sartorius Stedim Biotech GmbH (100,4 millions d'euros en 2024). Ce montant couvre les fonctions suivantes :

- Technologies de l'information, stratégie et gestion des données ;
- Ressources humaines, finances, communication d'entreprise ;
- Environnement, santé et sécurité (EHS), entretien des bâtiments ; et
- Services centraux (par exemple, gestion de la flotte et des assurances) et organisation générale.

Rémunération des dirigeants

En 2024 et 2025, les membres de la direction ont perçu les rémunérations suivantes conformément aux IFRS :

en millions €	Total	Avantages à court terme	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat de travail	Paiements en actions
2025 ¹	1,7	1,5	0,0	0,3	0,0	0,0
2024 ¹	1,2	1,0	0,0	0,2	0,0	0,0

¹ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre « Gouvernance d'entreprise » (pages 215 à 253).

4.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'Assemblée générale
Sartorius Stedim Biotech
Zone Industrielle Les Paluds
Avenue De Jouques
13400 Aubagne

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sartorius Stedim Biotech relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable du Goodwill

Point clé d’audit	Notre réponse
Au 31 décembre 2025, le goodwill s’élève à 2 883,8 millions d’euros, soit 36,1% du total des actifs consolidés.	Nous avons obtenu le test de dépréciation correspondant au segment Biopharm ainsi que les projections de trésorerie sous-jacentes au calcul.
Comme décrit dans la Note 5 « Information sectorielle » des états financiers consolidés, Sartorius Stedim Biotech S.A. est un "fournisseur de solutions intégrées" pour ses clients, et par conséquent, il n’y a qu’un seul segment opérationnel du point de vue des produits et des clients : "Biopharm". De plus, comme indiqué dans la Note 16 « Goodwill et autres immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés, en raison de l’interdépendance du marché dans lequel le groupe opère, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi est le segment Biopharm. Le goodwill a donc été entièrement affecté au segment Biopharm.	Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie du groupe avec les normes comptables applicables.
Le goodwill fait l’objet d’un test de dépréciation annuel et chaque fois qu’il existe des indicateurs de perte de valeur conformément aux méthodes et hypothèses décrites dans les Notes 4 « Hypothèses, estimations et retraitements retenus » et 16 « Goodwill et autres immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés.	Nous avons examiné le processus utilisé pour élaborer les projections approuvées par la direction.
Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable du goodwill est un point clé de l’audit compte tenu de son importance dans les états financiers consolidés du groupe, et car la détermination de la valeur recouvrable prise en compte dans le test de dépréciation sur la base de la valeur d’utilité nécessite le recours à des estimations et la formulation d’hypothèses (en particulier en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance perpétuels des revenus et le taux d’actualisation) qui nécessitent une part de jugement significative de la direction	Nous avons testé l’exactitude des actifs inclus dans la valeur comptable du segment auquel le goodwill a été affecté. Nous avons comparé les projections de trésorerie précédentes avec les résultats réels afin d’évaluer les risques associés à ce processus ainsi que la nature et l’étendue des travaux à mettre en œuvre. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie par le groupe, incluant les procédures suivantes : • Évaluation du caractère raisonnable des principales hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie du segment Biopharm ainsi que celles utilisées pour le taux de croissance perpétuel ; • Évaluation, en coordination avec nos spécialistes en évaluation, du taux d’actualisation utilisé par le groupe. Nous avons comparé ce taux à nos propres estimations et analysé ses différents composants ; • Vérification de l’exactitude arithmétique du test de dépréciation réalisé par le groupe.
	Nous avons enfin vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les Notes 4 « Hypothèses, estimations et retraitements retenus » et 16 « Goodwill et autres immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Sartorius Stedim Biotech par votre assemblée générale du 26 mars 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 7 avril 2015 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 11ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 10 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Cédric Minarro

Céline Gianni Darnet

François Assada